

# CONFRONTATIONS EUROPE

Trimestriel - Janvier-Mars 2018

LA REVUE

Numéro 120 - Prix : 7,50 €



## UNIR L'EUROPE DANS SA DIVERSITÉ

### DANS CE NUMÉRO

#### **Libre propos**

Philippe Herzog

#### **L'Europe en questions**

Anne Macey, Frédéric Allemand,  
Tomasz Grzegorz Grosse,  
Michel Guilbaud

#### **Économie sociale de marché**

Marcel Grignard, Olivier Favereau, Jérôme Vignon,  
Pascal Saint-Amans, Vincent Bouvatier,  
Gunther Capelle-Blancard, Anne-Laure Delatte,  
Delphine Siquier-Delot

#### **Politique commerciale**

Hervé Jouanjean

# CONFRONTATIONS



## Confronter les idées, Construire l'Europe

Confrontations Europe confronte les perspectives d'**acteurs de différents pays européens** : responsables d'entreprises, syndicats, territoires, associations, chercheurs, citoyens, en **dialogue avec les décideurs européens**.

Pour ce faire, Confrontations Europe organise ou coorganise plus d'une cinquantaine d'événements par an : séminaires structurés autour de 6 groupes de travail, conférences, qui débouchent sur des **diagnostics partagés** et des **recommandations**.

Un réseau européen

**30 000**

membres

Confrontations Europe agit dans l'**intérêt général** et porte des recommandations auprès des décideurs politiques, économiques, sociaux, territoriaux, nationaux et européens, notamment au travers de rencontres privilégiées.

### SOUTENEZ-NOUS POUR :

**Participer à la construction d'une Europe** répondant aux aspirations des citoyens.

**Être un acteur de la construction européenne** en contribuant à des groupes de travail, en participant à des séminaires, des conférences.

**Être membre d'un réseau multi-acteurs** concerné par l'Europe.

**Être entendu et reconnu par les décideurs** nationaux et européens.

**Être informé** au plus près de l'actualité européenne.

**700**

publications  
accessibles en ligne

### RETROUVEZ NOS TRAVAUX :



### SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



# DES RAISONS D'Y CROIRE



Marcel Grignard,  
président de  
Confrontations Europe

L'année 2018 devra être entièrement dédiée à l'indispensable refondation de l'Union européenne. C'est possible : après les élections en Italie, la mise en place d'un gouvernement en Allemagne, les pays de l'Union disposeront de quelques mois pour parvenir à trouver un accord sur les quelques perspectives communes proposées en particulier par la Commission européenne et le président de la République française. Les principaux sujets à l'agenda sont connus, nous les abordons dans la revue. Cependant, faire de 2018 une année de rebond proposant de mettre l'Union européenne sur une nouvelle trajectoire en amont des débats des élections européennes de 2019 n'est pas acquis.


La meilleure conjoncture économique n'efface pas les problèmes structurels liés aux crises profondes qui traversent l'Union. En témoignent les élections en Autriche et la composition d'un gouvernement avec une composante clairement hostile aux valeurs européennes. Le scrutin de fin décembre en Catalogne a confirmé la fracture au sein du territoire sans régler le conflit avec Madrid. Aux tensions que connaissent les États membres sur leur propre sol national se superposent les divisions entre eux au sein de l'Union.

Le propos de Tomasz Grzegorz Grosse qui dans cette revue exprime un point de vue polonais est éclairant. Pour lui, l'attitude des dirigeants européens vis-à-vis de son pays aurait pour objectif de pousser la Pologne vers la sortie de l'UE. Nous ne partageons pas son point de vue. Mais il est révélateur du niveau très préoccupant des incompréhensions au sein de l'Europe. Nous avons quelques désaccords quant à la manière dont les dirigeants européens prétendent gérer la relation avec ce pays mais, à l'instar de nombreux Polonais, nous jugeons les positions du gouvernement polonais dangereuses pour le pays et pour l'Europe. Il va bien falloir trouver un compromis conforme aux valeurs de l'Union et n'ignorant ni les intérêts particuliers de la Pologne, ni ceux de l'ensemble des Européens. Faute de quoi l'éclatement que nous craignons finira par se produire et, par ailleurs, l'ampleur des problèmes à traiter ne laisse pas d'espace à l'attentisme.

En 2018, les dirigeants européens devront poursuivre la difficile négociation du Brexit. Ils n'ont pas d'autre choix que d'ériger la consolidation de l'Union des 27 en haut de leur agenda. C'est une condition incontournable à la construction de futurs compromis européens.

Nos inquiétudes liées à cet état des lieux préoccupant laissent néanmoins place à l'optimisme. Les progrès en 2018 seront très probablement modestes au regard des enjeux et de nos attentes, mais ils peuvent nous mettre sur la trajectoire d'un nouveau mode de développement répondant mieux aux besoins des Européens et des citoyens du monde. Les dirigeants européens se doivent d'actualiser et de compléter la définition de « l'économie sociale de marché » du Traité de Lisbonne et, surtout la décliner dans des actes.

2018 ne sera pas une année facile, mais être lucide sur les difficultés a pour objet de chercher les moyens de les surmonter. Société civile et responsables politiques doivent saisir toutes les opportunités pour franchir quelques pas.

Pour trouver un regain d'optimisme, il faut lire le dernier essai de Michel Serres<sup>(1)</sup>. Il nous dit en substance que si le monde est confronté à des problèmes redoutables, il ne faut pas occulter les progrès réalisés. Non, le monde n'était pas mieux avant. Oui, la bonté habite la majorité des êtres humains. 

<sup>1)</sup> C'était mieux avant !, Éditions Le Pommier, 2017.

## ► LIBRE PROPOS

p. 4 Europe 2018 : apprendre à dire « nous »  
par Philippe Herzog

## ► L'EUROPE EN QUESTIONS

- p. 5 Cinq défis pour l'Europe en 2018,  
par Anne Macey
- p. 7 La crise catalane ou Don Quichotte  
à Bruxelles, par Frédéric Allemand
- p. 8 La Pologne va-t-elle sortir de l'UE ?  
Par Tomasz Grzegorz Grosse
- p. 9 Brexit : l'Europe d'abord,  
par Michel Guilbaud

## ► ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ

- p. 10 L'entreprise en Europe, acteur  
d'une économie sociale de marché,  
par Marcel Grignard
- p. 12 La codétermination, une autre idée  
de l'Europe, par Olivier Favereau
- p. 13 Au cœur du social, le national,  
par Jérôme Vignon
- p. 14 Comment déjouer la concurrence  
fiscale entre États membres,  
par Pascal Saint-Amans
- p. 15 Des banques aux paradis,  
par Vincent Bouvatier,  
Gunther Capelle-Blancard  
et Anne-Laure Delatte
- p. 16 Fiscalité en Europe :  
harmonisation ou convergence ?  
Par Delphine Siquier-Delot

## ► POLITIQUE COMMERCIALE

- p. 18 Politique commerciale de l'Union  
européenne : quoi de neuf ?  
Par Hervé Jouanjean

## ► POSITIONS DE CONFRONTATIONS

- p. 20 De « l'héritage » à  
« l'esprit de long terme »,  
par Confrontations Europe
- p. 24 L'économie circulaire,  
un enjeu de compétitivité,  
par Confrontations Europe
- p. 26 Un nouveau souffle pour l'énergie,  
par Confrontations Europe
- p. 29 Formation professionnelle :  
la nécessaire réforme,  
par Confrontations Europe

## ► VIE DE L'ASSOCIATION

- p. 30 Hommages, par Philippe Herzog  
et Claude Fischer-Herzog
- p. 30 Arrivées de Morgane Goret-Le Guen  
et de Marine Pouzoulet, départ  
de Carole Ulmer

## CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Iconographie : Alexis Couette • Comité de rédaction : Irina Boulin-Ghica, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Hervé Jouanjean, Édouard-François de Lencquesaing, Anne Macey, Patrice Péliissier, Thierry Philipponnat, Jérôme Vignon, Clotilde Warin • Adresse : 227, bd Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : [confrontations@confrontations.org](mailto:confrontations@confrontations.org). Internet : [confrontations.org](http://confrontations.org) • Commission paritaire n° 0419 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris • Imprimeur : R.A.S. (95). Illustration de couverture : © Nito

# EUROPE 2018 : APPRENDRE A DIRE « NOUS »



**Philippe Herzog**  
Président fondateur

“ La campagne nationale qui s’annonce risque d’être prise en otage par les réalités intestines, et introvertie faute de mouvements paneuropéens. ”

L’année 2018 va être celle de la préparation d’un nouvel agenda politique pour l’Union. Si on ne réussit pas à ouvrir une perspective populaire positive, le marasme et les risques de désintégration s’accroîtront. L’europhisme du Président est bienvenu mais il ne doit pas masquer le sentiment croissant ici et ailleurs d’une Union subie comme une contrainte et non un espoir. Et il ne suffit pas de se contenter de plaider l’intégration économique et la consolidation de l’euro.

Dans un contexte mondial très violent et une géo-économie non soutenable, la demande de sécurité apparaît comme une première priorité. L’Union ne peut y répondre sans faire de l’Europe une force géopolitique capable de pacifier les conflits et de façonner la mondialisation. Or elle a beau vouloir dire le droit, elle n’est pas encore une force diplomatique ni militaire. Elle cherche à se barricader face aux migrations, alors qu’au Moyen-Orient, en Asie, les foyers de conflits sont chauffés au rouge, Donald Trump est en position de pyromane, et en Afrique les peuples souffrent de la faim et des exactions.

L’autre priorité est l’emploi et la solidarité. Or, la petite reprise actuelle ne doit pas tromper : le potentiel de développement de l’Europe est stagnant, son modèle économique n’est pas durable car ni intégré ni solidaire ; elle est désarçonnée face aux nouveaux risques financiers, à l’impact de la révolution numérique, et les objectifs de la COP21 dont elle est si fière sont déjà hors de portée. Nos États ne veulent pas mutualiser nos forces entre eux, et nous investissons très peu en Afrique, pourtant foyer de la jeunesse du monde. Emmanuel Macron a plutôt fait savoir aux Africains qu’ils doivent se débrouiller.

Replacer la France en Europe est d’autant moins évident qu’aucune réforme de l’État n’est sur l’agenda de 2018, de sorte que notre pays reste le seul État européen à ne pas assainir ses finances. Pourtant notre Président demande aux autres d’accepter dès maintenant une mutualisation qui nous soit bénéfique. Il n’est pas étonnant que l’objectif de capacité budgétaire de la zone euro soit repoussé. La Commission vient de présenter une feuille de route dont les propositions sont relativement peu ambitieuses, mais elles traduisent ce que les États semblent au mieux en mesure d’accepter pour le moment.

Plusieurs enjeux de recomposition de l’espace sont posés alors que la tendance à la fragmentation est visible. Face à cela, beaucoup d’Européens disent vouloir

retrouver leur souveraineté tandis que beaucoup aussi ont peur des impacts et ne veulent pas quitter l’Union.

Les leçons de la phase 1 de la négociation du Brexit sont intéressantes. Theresa May et ses collègues n’ont obtenu un accord d’étape pour une sortie technique et symbolique en 2019 qu’aux conditions fixées par l’Union européenne. Les Européens peuvent donc constater la force du droit qui nous lie et comprendre que quitter l’Union a un coût. Mais la phase 2, conduisant à une sortie plus franche sera encore plus difficile pour les Britanniques ; elle sera éprouvante pour nous aussi : comment savoir négocier un accord commercial avec les Britanniques quand nous sommes incapables ou presque de ratifier l’accord souscrit à grand-peine avec nos amis canadiens ?

S’agissant des mouvements régionalistes, ne soyons pas dupes : qu’ils soient catalans, écossais ou autre, s’afficher pro-européens, c’est une façon de chercher un appui contre leur État, non un souci de cohésion de notre Union.

Il n’est pas étonnant qu’Emmanuel Macron impressionne puisqu’il est le seul leader qui dise vouloir entraîner son pays vers l’Europe. Mais ses assises intérieures et extérieures sont plus faibles qu’on ne le croit et son projet européen traduit encore trop l’intérêt français. Et chez nos partenaires allemands, même si un accord CDU-SPD est possible, n’ignorons pas que l’europhisme est en recul : l’économiste Marcel Fratzscher observe que dans son pays « il y a presque l’intention de ne pas regarder le reste de l’Europe ». Ne rêvons pas à l’état de grâce : la campagne nationale qui s’annonce en vue des élections européennes de 2019 risque d’être prise en otage par les réalités intestines, et introvertie faute de mouvements paneuropéens.

Dire ces choses n’est pas fait pour démobiliser, mais au contraire pour réveiller. J’exposerai par ailleurs ma vision d’une refondation. Il appartient aux Européens, tous différents, de dire maintenant ce qu’ils veulent faire de notre Europe en s’écoulant mutuellement. Il ne faut donc pas se précipiter à dire « ce que France veut », mais montrer d’abord qu’une France à l’écoute des autres est capable d’épouser un « nous ». Notre Président doit aider notre société à devenir pleinement européenne parce que consciente de ce qu’il faut partager, et non pas lui demander de se rallier à son panache blanc. Sachant que partager c’est toujours perdre quelque chose pour soi, mais pour créer un bien pour tous. Un bien commun n’est pas simplement un bien utile à chacun. ☞

Philippe Herzog, 12 décembre 2017



# CINQ DÉFIS POUR L'EUROPE EN 2018

L'Union européenne a été fortement ébranlée par le vote en faveur du Brexit. Et depuis, les tensions n'ont cessé de s'accroître : situations politiques tendues dans nombre d'États membres (réformes judiciaires en Pologne, interminables négociations en Allemagne...), volontés de scission de certains territoires (Catalogne, Écosse...). L'année 2018 s'annonce sous pression.

**S**uite aux chocs symboliques du Brexit et de l'élection de Trump, l'année 2017 avait suscité beaucoup de craintes pour l'avenir de l'Europe. Les problèmes structurels ne se sont pas dissipés comme par enchantement, mais l'arrivée d'Emmanuel Macron et son plaidoyer pour refonder l'Europe a donné une nouvelle impulsion. Le contexte international qui voit monter les menaces géopolitiques de tous ordres (militaires, terroriste, cybersécurité...) et l'affirmation de nouvelles puissances (États-Unis, Chine...) est en même temps une opportunité que les Européens doivent saisir pour réaffirmer leurs valeurs et définir leurs intérêts stratégiques communs. La reprise économique ouvre une fenêtre d'action, mais pourrait tout aussi bien faire long feu si l'investissement en capital humain et durable ne prend pas le relais ! Il y a urgence à sceller un nouveau deal non seulement pour la zone euro, mais aussi pour l'Union, la priorité étant la cohésion, alors que les pommes de discorde sont nombreuses (budget, migrations...).

## Quel nouveau deal pour la zone euro ?

L'Allemagne, empêtrée depuis septembre dernier dans la formation d'un nouveau gouvernement, vient d'aboutir à un accord préliminaire pour une grande coalition, dont le premier chapitre est l'Europe. Il y aura bien débat sur les grands axes d'une réforme de la zone euro. Le président français avait mis sur la table des propositions fortes pour compléter la zone euro, avec un budget, un ministre de l'Économie et des Finances et un Parlement de la zone euro, hors UE donc. Le ministre des Finances allemand, préoccupé par la restructuration de certaines dettes souveraines, proposait lui de transformer le mécanisme européen de stabilité en fonds monétaire européen. Et la proposition de la Commission européenne vise à ramener le mécanisme européen de stabilité et la création d'une ligne budgétaire



© David Carillet

pour la zone euro dans le cadre des institutions européennes, autrement dit dans son propre giron. Les positions des uns et des autres restent donc éloignées. Il faudra bien pourtant une capacité budgétaire de la zone euro, mais qui s'inscrive au sein de l'Union. Reste que rien n'est acquis : la validation de l'accord par les membres du SPD s'annonce malaisée, une « grande coalition » n'aura que 56 % des sièges au Bundestag (contre 80 % actuellement) et il faudra se mettre d'accord avec les 19 de la zone euro. Dans l'attente d'un gouvernement allemand, l'ambition semblait se cantonner à finaliser l'Union bancaire, alors que la prochaine crise pourrait venir du « *shadow banking* » et que l'Union bancaire, même complétée, sera bancal sans union budgétaire, du fait des problèmes structurels de divergences entre États membres. Ainsi, les Allemands qui ont su pleinement tirer parti du marché intérieur, affichent des finances publiques excédentaires et un chômage au plus bas, tandis que la résolution des

problèmes structurels en France prendra du temps, comme en témoigne son abyssal déficit du commerce extérieur.

## Un risque pour l'intégrité de l'Union ?

Surtout, les lignes de fracture entre États de l'Union se sont accentuées. Les tendances à la crispation entre pays de l'Ouest et pays d'Europe Centrale, principalement avec la Pologne et la Hongrie, peuvent-elles conduire à un risque de dislocation de l'Europe ?

L'Europe centrale a connu la montée en puissance de « démocraties illibérales » pour reprendre l'expression du politologue américain Fareed Zakaria, avec Viktor Orban en Hongrie et Aleksander Kwasniewski toujours influent en Pologne. Leurs gouvernements rejettent nos démocraties « libérales » et prônent des « démocraties conservatrices » fondées sur les valeurs de famille, chrétienté et patriotisme. Les deux pommes de discorde sont l'État de droit et la politique migratoire. Il n'en reste pas moins ►►

» que ces deux pays souhaitent peser sur l'avenir de l'Union, mais ne veulent pas la même Europe que nous. Rejoints sur ce point par le nouveau gouvernement autrichien, ils veulent une « Union européenne de nations souveraines ». Il est légitime que la Commission européenne ait lancé une procédure en infraction des valeurs européennes, mais stigmatiser ces pays est dangereux : d'abord, aucun pays européen, et surtout pas le nôtre, n'est exempt de la montée de mouvements populistes et extrémistes. Ensuite, les sociétés civiles sont souvent plus pro-européennes que leurs gouvernements. Enfin, les tendances centrifuges au sein de l'Union ne nous mettent pas à l'abri d'un éclatement de l'Union dramatique de conséquences. Ce risque est négligé, voire accueilli avec espoir par certains de nos concitoyens, qui oublient que le marché intérieur européen encore fragmenté constitue notre principal socle de croissance, et demeure encore largement inexploré. Approfondir la zone euro est indispensable, mais elle ne nous fournira pas la même assise que celle d'un marché européen intégré (numérique, énergétique, financier) si l'on veut peser face aux grandes régions du monde que sont les États-Unis ou la Chine.

Par ailleurs, les élections de mars en Italie sont tout aussi incertaines, opposant le parti démocrate de Matteo Renzi au Mouvement Cinq Étoiles, à Forza Italia et la Ligue du Nord. La montée du risque politique met en exergue les faiblesses structurelles de nos démocraties et plus profondément encore les tentations de replis identitaires, qui se sont également manifestées en Catalogne.

Dans ce contexte, l'impulsion donnée par le Président Macron n'est pas toujours bien perçue. Certains États membres voient en l'« Europe qui protège » un possible retour au protectionnisme, au sein du marché intérieur notamment les Polonais qui ont construit leur compétitivité sur un modèle *low cost*, ou les Suédois qui bénéficient largement d'investissements directs étrangers chinois et sont « remontés » contre le projet d'« *investment screening* » promu d'abord

par Macron, puis par la Commission européenne. De fait, avec le départ des Britanniques, chantres de la libéralisation, Suédois et Polonais se sentent orphelins.

### Budget : tyrannie du juste retour

Avec la négociation du prochain Cadre Financier Pluriannuel pour 2021-2027, le principal risque est de voir s'affronter dans une bataille sanglante les contributeurs nets et les bénéficiaires nets, alors que le Brexit grève un budget qui doit de plus faire face à de nouvelles priorités (défense, migra-



tions...). L'approche retenue pour ce nouveau cadre financier est l'inverse de celle qui avait été adoptée lors de l'exercice 2013-2018 : les Allemands avaient alors exigé que le montant global soit de 1 % du PIB de l'UE. Cette fois, il s'agit de définir en premier lieu les priorités européennes et non de se fonder sur un montant global. Cette question est intimement liée à la bataille pour les ressources propres directement affectées au budget européen. L'histoire du budget européen est celle d'une réduction de ces ressources propres qui a amené le budget à être principalement financé par des contributions des États membres. Tout le défi est d'en finir avec cette tyrannie du juste retour.

Il y a là un enjeu éminemment démocratique : démontrer aux citoyens européens l'intérêt mutuel de réaliser ces dépenses au niveau européen. Un des angles retenus par la Commission est de prouver la « valeur ajoutée européenne » avec plusieurs critères : la plus ou moins grande homogénéité des préférences des différents pays européens, les économies d'échelle réalisées par des mesures prises au niveau européen – et les économies qui en découlent, la présence ou pas de comportements de cavaliers seuls pour des

biens publics fournis au niveau européen. Pour autant, cette approche d'inspiration anglo-saxonne, est-elle satisfaisante ? Essentiellement fondée sur un rationnel économique, elle doit être maniée avec précaution, dans la mesure où tout ne saurait être quantifiable et qu'elle ignore complètement que le projet européen est avant tout un projet politique.

Enfin, la promotion par l'Allemagne, la France et la Commission européenne d'une conditionnalité fondée sur le respect de l'État de droit pour l'accès aux fonds structurels nous paraît devoir être maniée avec beaucoup de précautions si l'on ne veut pas aboutir à fracturer et fragiliser davantage l'Union, alors que l'accent devrait être placé sur la politique de cohésion, entendue non comme la charité aux pauvres mais comme l'opportunité offerte à tous de tirer leur épingle du jeu par l'activité économique et le travail.

### Migrations : la pomme de discorde

Autre sujet de tension entre Européens : le débat sur la politique de migrations. Si imposer des quotas de réfugiés n'est pas la bonne approche, laisser les pays de première entrée (Grèce, Italie...) assumer seuls l'accueil n'est pas tenable. La distinction entre réfugiés à intégrer et migrants économiques à reconduire à la frontière est incontournable, même si elle ne règle pas la question des réfugiés climatiques, ni celle de filières de migrations légales et exige d'intégrer une dimension prospective et stratégique pour repenser nos relations avec le voisinage, et plus largement l'Afrique.

### Brexit et troisième cercle

Les principaux termes de l'accord de divorce avec le Royaume-Uni ont été conclus, mais saurons-nous nous entendre sur des relations d'intérêt mutuel entre le Royaume-Uni et l'Union européenne à moyen et long terme ? Plus largement, l'Europe doit réviser sa politique de voisinage, désormais datée : l'hypothèse n'est plus que tous ont vocation à rejoindre l'Union, mais dans l'exploration des modalités de statuts *ad hoc* d'« États associés » (Philippe Herzog) qui ne pourront être conçus sur un mode uniformisé (Turquie, Russie...). L'Europe, en dépit de sa devise « unie dans la diversité », ne sait toujours pas gérer la pluralité. 🇪🇺

Anne Macey, déléguée générale  
de Confrontations Europe

# LA CRISE CATALANE OU DON QUICHOTTE À BRUXELLES

La crise catalane est loin d'être résolue même si elle ne fait plus la Une des médias. L'Union européenne affiche une grande prudence depuis le début de la crise : cette attitude est-elle justifiée ?

**D**'aucuns jugeront maladroite et indélicate la référence à un héros castillan pour évoquer la crise catalane. Pourtant, aucun des acteurs de cette aventure aux tristes et divers rebondissements, qu'il se trouve à Barcelone, Madrid ou Bruxelles, n'a de destin à envier au chevalier errant : tous défaits par une réalité qu'ils ont volontairement ignorée. La légitimité des urnes que les indépendantistes catalans ont brandie à la suite du référendum du 1<sup>er</sup> octobre 2017 s'est brisée contre le principe de légalité opposé par le tribunal constitutionnel, garant du respect de la Constitution de 1978. La reconduction de la majorité indépendantiste lors des élections au Parlement de Catalogne du 21 décembre dernier est une victoire de papier de ce point de vue. Elle n'efface pas les poursuites judiciaires engagées en novembre contre une partie des responsables indépendantistes, à la suite de la proclamation illégale de « *la République catalane, comme État indépendant et souverain* ». Entre exil forcé, détention provisoire ou retrait de la vie politique, rares sont les indépendantistes prêts à reprendre le combat là où il s'était arrêté à l'automne. Sur le plan électoral, cette élection cache mal la hausse du nombre de voix en faveur des partis unionistes, Ciudadanos en tête.

La radicalisation de la scène politique catalane sur les dernières années marque aussi l'échec de la politique d'indifférence conduite par le gouvernement Rajoy. L'invalidation, en 2010, de trois dispositions symboliques de la réforme du statut d'autonomie de la Catalogne par le tribunal consti-

tutionnel – dont celle sur la reconnaissance de la notion de « nation catalane »<sup>(1)</sup>, est ressentie par les Catalans comme une atteinte profonde à leur identité. Jamais par la suite, le gouvernement de Madrid ne tentera de réduire la rupture.

## Inflexibilité de Madrid

Avec la crise financière de 2011/2012, le gouvernement central accentue son emprise sur les finances publiques locales et, *in fine*, sur le modèle d'État-Providence catalan. Bénéficiant de larges compétences dans le domaine sanitaire, social et de l'éducation, la Catalogne réclamait de longue date un système de finan-


« On voit bien, répondit don Quichotte, que tu n'es pas expert en fait d'aventures : ce sont des géants, te dis-je ; si tu as peur, ôte-toi de là, et va te mettre en oraison pendant que je leur livrerai une inégale et terrible bataille. »

*L'Ingénieur Hidalgo Don Quichotte de la Manche, Miguel de Cervantes, tome 1*

cement similaire à celui du Pays basque ou de Navarre<sup>(2)</sup> à même de réduire sa forte dépendance aux transferts de l'État (qui comptent pour 80 % de son budget). Portée par Artur Mas, la proposition d'un pacte fiscal est rejetée par Mariano Roy. L'inflexibilité de Madrid à toute évolution des compétences fiscales conforte les autonomistes dans la voie de l'indépendance.

Tout au long de cette crise, tant les institutions de l'Union que les représentants des États membres se distinguent par leur prudence. La crise catalane relève d'une question interne, est-il avancé et sa résolution ne peut passer que par un dialogue entre le gouver-

nement central et celui de Catalogne dans le respect de l'État de droit. C'est oublier fort commodément que les mesures d'ajustement économique demandées par la troïka au titre du soutien financier au secteur bancaire espagnol ont contribué à aggraver les tensions entre Barcelone et Madrid. La venue de Puigdemont à Bruxelles, tant pour échapper à la détention provisoire en Espagne que pour internationaliser la gestion de la crise et rappeler l'Union à ses responsabilités, n'y change rien.

Don Quichotte, vaincu par les moulins, remonta, non sans mal, sur Rossinante. Qu'en sera-t-il pour la Catalogne, l'Espagne et l'Union ? Mariano Rajoy a accepté mi-octobre le principe d'une révision constitutionnelle, sous réserve d'un large consensus politique. De son côté, l'idée de dispositifs budgétaires conjoncturels pour les États de la zone euro gagne en audience ; ils contribueraient utilement à alléger la gestion locale des crises économiques. Peut-on espérer que la situation actuelle introduise une rupture avec le passé pour nous permettre, Européens et Espagnols, de penser à nouveau notre avenir ? Nous le souhaitons, quoique le chemin à parcourir s'avère assurément long. 

**Frédéric Allemand, chercheur associé à l'Institut Robert Schuman, Faculté de droit, d'économie et de finances de l'Université du Luxembourg**

<sup>1)</sup> À savoir les dispositions qui reconnaissent la notion de « nation catalane », appliquaient un régime préférentiel du catalan sur le castillan dans l'administration et, enfin, attribuaient un pouvoir de tutelle de la Catalogne sur les juridictions administratives.

<sup>2)</sup> Il s'agit du régime foral : contrairement au régime commun appliqué dans les autres communautés dont la Catalogne, le Pays basque et la Navarre collectent l'impôt directement et n'en reversent qu'une partie à l'État. Cf. Alistair Cole, Jean-Baptiste Harguindeguy et Romain Pasquier, *La gouvernance territoriale espagnole à l'épreuve de la crise économique : vers la recentralisation ? Critique internationale*, 2015/2, n° 67, p. 108.



# LA POLOGNE VA-T-ELLE SORTIR DE L'UE ?

Fin décembre, la Commission européenne a déclenché une procédure sans précédent contre le gouvernement polonais dénonçant la mise sous tutelle par le pouvoir politique de la justice du pays.

Le politologue Tomasz Grzegorz Grosse estime ces attaques injustifiées.

Le président et le gouvernement actuels polonais ne cessent de répéter qu'ils sont favorables à une plus grande intégration au sein de l'Union européenne, et c'est là le souhait d'une majorité de Polonais. Néanmoins, les autorités du pays aimeraient que l'Union européenne prenne une autre direction que celle qu'elle est en train de suivre.

Les propositions de la Pologne n'ont pas vraiment été accueillies avec enthousiasme par les institutions européennes, ni par certains des États membres. Et ce, bien que la direction que prend l'intégration européenne demeure le plus grand sujet de discorde au sein du bloc, et est loin d'être le seul.

Pendant plusieurs années, le gouvernement polonais a souligné la nécessité de se concentrer sur la sécurisation des frontières extérieures et s'est opposé au système de quotas de migrants de répartition entre les États membres. La question de l'accueil de réfugiés et d'immigrants relève de la sécurité nationale et à ce titre, devrait être réglée au niveau national. L'avenir du marché unique est également au cœur de nos préoccupations. La Pologne est attachée aux libertés garanties par les nombreux traités de l'UE, notamment la libre circulation des services et de la main-d'œuvre, et s'oppose à toutes restrictions de ces libertés, notamment celles inscrites récemment dans la Directive sur les travailleurs détachés. Pour Varsovie, seule l'Europe de l'Ouest bénéficierait de ce changement, qui entraînerait le relèvement des taux d'emploi et de la compétitivité au détriment de l'Europe centrale.

L'avenir du programme climatique et énergétique, la politique de défense et le prochain

budget pluriannuel sont également des questions controversées.

## Crise des valeurs

Des officiels de l'UE ont réaffirmé à plusieurs reprises que la loi européenne devait s'appliquer sans exception, et que la démocratie et l'État de droit devaient être maintenus. On peut tout de même juger plutôt douteuses certaines des accusations portées contre la Pologne. Par exemple, dans le cas de la réforme judiciaire, la Commission européenne considère la différence d'âge de départ à la retraite entre les hommes et les femmes occupant la fonction

de juge comme une violation des règles d'égalité entre les sexes. Pourtant, de telles législations existent déjà dans d'autres États membres de l'UE. En

Pologne, cette différence est la norme depuis de nombreuses années, et la Commission ne l'a jamais remise en question par le passé. En outre, la Cour constitutionnelle polonaise a déclaré en 2010 que le privilège de départ à la retraite anticipé pour les femmes était un principe constitutionnel.

Le désaccord sur les valeurs européennes pourrait également être considéré comme un désaccord entre conservatisme social et libé-

ralisme. Des membres du parti au pouvoir en Pologne sont d'avis qu'une intégration européenne plus poussée doit reposer sur les bases chrétiennes de l'Europe, et que cette intégration devrait se limiter aux nations européennes, et à leurs diverses valeurs et traditions. Ils se montrent sceptiques vis-à-vis d'une ouverture de l'Europe à l'immigration non européenne et remettent en cause les prémisses du multiculturalisme, qui favorise l'installation de groupes qui non seulement s'intègrent difficilement à la société européenne, mais défient ouvertement les valeurs européennes et représentent une menace pour la sécurité nationale.

En conséquence, les débats au sein de l'Europe se tendent de plus en plus. Au-delà des divergences entre intérêts nationaux, c'est là la marque d'une crise des valeurs qui s'aggrave et complique l'obtention d'un compromis. Le gouvernement polonais reste en faveur de l'intégration, mais il ne renoncera pas à ses intérêts nationaux, à son identité nationale ni à la sécurité du pays. Ces sentiments semblent partagés par de nombreux citoyens polonais, les sondages montrant un soutien important au PiS. Dans le même temps, l'UE cherche à maximiser ses intérêts en essayant de soumettre les autorités polonaises : elle exerce pour cela une pression politique en l'accusant d'« autoritarisme », tout en radicalisant sa position sur les valeurs acceptées. Il ne s'agit plus ici de simplement mettre la Pologne sur la touche : il semblerait que l'objectif soit de lui « faire quitter » l'UE. ☞

**Tomasz Grzegorz Grosse**, sociologue, politologue, historien et professeur à l'université de Varsovie et expert auprès de l'institut Sobieski

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la ligne éditoriale de Confrontations Europe.

« Le gouvernement polonais ne renoncera pas à son identité nationale ni à la sécurité du pays. »

## POUR ALLER PLUS LOIN

- » <http://cakj.pl/author/Grosse>
- » <http://www.sobieski.org.pl/ekspersi/dr-hab-tomasz-grzegorz-grosse>
- » À lire également, le rapport publié par l'auteur sur l'euroégoïsme : <http://cakj.pl/2017/09/21/the-prospect-of-euro-egoism-european-union-on-the-way-towards-protectionism>



# BREXIT : L'EUROPE D'ABORD

Quelle conséquence aura le Brexit pour les entreprises françaises ?  
Difficile à dire alors que pour le moment, une seule certitude pointe dans ce dossier éminemment politique : la date de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne fixée au 29 mars 2019.  
Trois approches peuvent néanmoins être esquissées.

**P**our beaucoup, le Brexit, qui occupe les jours et les nuits de nos homologues britanniques, n'est pas (encore) forcément au premier rang des préoccupations. Parce que le premier moment de sidération passé, la menace semble s'éloigner. Parce que la succession extraordinaire d'événements internationaux et nationaux a modifié la hiérarchie des urgences. Parce que personne ne sait ce qui va se passer sur un dossier inédit dont l'origine est purement politique et dont l'issue est tout autant politique, au détriment d'une approche raisonnée des grands enjeux économiques.

Le Medef, comme tous ses homologues européens, a soutenu le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne et regrette bien sûr le choix des Britanniques. Ceux-ci se sont exprimés souverainement et aujourd'hui ce processus est acté et doit être mené avec diligence, transparence en donnant le plus de visibilité possible aux acteurs économiques.

Par-dessus tout, l'ensemble des patronats européens travaille de manière solidaire pour

défendre la consolidation du modèle européen, l'intégrité du marché intérieur, composé notamment de manière indissociable des quatre libertés de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes, et de strictes conditions de concurrence équitable.

## Éviter l'« effet falaise »

L'Union européenne devra définir les modalités de ses relations économiques et commerciales avec son voisin, dont la puissance économique reste majeure (voir encadré).

Mais, en ce début 2018, l'incertitude demeure totale. La raison n'est pas à chercher du côté des négociateurs européens. Michel Barnier conduit les débats avec diplomatie et fermeté, en privilégiant l'intérêt collectif des Européens. La difficulté tient au contexte politique britannique. Seule certitude, le Royaume-Uni quittera l'Union le 29 mars 2019.

Aussi, pour le Medef, la première urgence est de préparer toutes nos entreprises. Tous les scénarios sont possibles, y compris le pire, à savoir l'absence d'accord entre l'UE et le

Royaume-Uni. À titre de précaution, nous demandons à chaque entreprise de mener un travail d'examen approfondi de ses enjeux avec le Royaume-Uni, pouvant aller jusqu'aux conséquences pratiques d'une fermeture des frontières et d'une rupture brutale. Dans le même temps, nous dialoguons avec nos homologues britanniques, avec respect et amitié mais fermeté, pour un futur accord. France et Royaume-Uni demeureront alliés et partenaires et la séparation ne signifie pas éloignement. Avant le Brexit, la priorité demeure l'intégrité du marché unique et la solidarité et l'unité des Européens.

C'est finalement le paradoxe positif de cette situation sans précédent. Le référendum britannique, les élections américaines, les tensions autour du bassin méditerranéen, et même les tentations séparatistes en Europe ont finalement fait comprendre l'importance cruciale de notre appartenance à l'Union et la nécessité de consolider et renforcer l'intégration européenne. ☞

Michel Guilbaud, directeur général du Medef

## LES TROIS APPROCHES DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Sans entrer dans une schématisation simpliste sur un sujet qui voit s'opposer des intérêts souvent antagonistes, il existe trois approches du Brexit par les entreprises françaises :

- ▶ **Une très grande majorité d'entreprises n'est pas ou ne se sent pas concernée**, soit qu'elles n'aient pas de lien avec le Royaume-Uni, soit qu'elles n'aient pas encore envisagé ce que pourraient être les conséquences d'un Brexit dans leur activité quotidienne.
- ▶ **Les entreprises qui travaillent avec des clients, des fournisseurs, des partenaires britanniques en France ou au Royaume-Uni sont les plus préoccupées**. Le Royaume-Uni représente notre premier excédent commercial, à 11 Mds d'euros. 3 300 entreprises françaises sont installées outre-Manche où vivent 400 000 Français et 12 millions de touristes britanniques passent chaque année dans notre pays. Il s'agit pour elles de limiter les dommages, en termes d'accès au marché, de procédures administratives, de droits de douane, de

sécurité juridique, de chaîne de valeur. C'est-à-dire éviter « l'effet falaise » et préserver la qualité de notre relation future.

- ▶ **Un bon nombre d'entreprises enfin s'inquiète des atteintes possibles aux conditions de la concurrence**. Toute mise en cause du *level playing field* pourrait avoir des effets immédiats sur certains secteurs, en tout premier lieu le secteur bancaire, mais aussi dans nombre de secteurs qui s'interrogent sur l'équité de règles qui s'appliqueront de part et d'autre de la Manche et sur les modalités d'un accès du Royaume-Uni au marché unique. D'où une grande inquiétude sur ce que sera la période de transition, actée entre les chefs d'État, entre le 29 mars 2019 et l'entrée en vigueur du nouvel accord UE-Royaume-Uni. Inquiétude aussi sur les risques de divergences régimentaires ultérieures qui permettraient au Royaume-Uni d'acquiescer des gains de compétitivité au détriment de nos propres entreprises. À quoi s'ajoute, la possibilité de voir les opérateurs britanniques se tourner vers de nouveaux fournisseurs hors UE.

# L'ENTREPRISE EN EUROPE, ACTEUR D'UNE ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ

Le concept d'« économie sociale de marché », que l'Europe a inscrit dans ses textes, était prometteur. Il ne s'est toujours pas traduit dans les faits. Pourquoi ? S'agit-il d'une belle promesse non tenue à oublier ou ce concept peut-il émerger et éclairer l'avenir européen ?

**A**ccentuation des concurrences intra-européennes, contestation des traités de libre-échange... c'est bien le rôle du marché et sa régulation qui sont questionnés par les Européens. Après avoir inscrit le principe de l'« économie sociale de marché » dans le traité de Maastricht il y a 25 ans, les responsables politiques de l'Union européenne l'ont réaffirmé dans l'article 2 du traité de Lisbonne signé en 2007 : « L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée (...) une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environ-

*nement. Elle promeut le progrès scientifique et technique. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations (...) promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ».*

Mais, l'Union européenne n'a pas vraiment suivi cette trajectoire au cours de la dernière décennie. Ce n'est pas la première fois qu'elle fait le grand écart entre l'ambition politique affichée et la traduction dans les pays de l'Union alimentant ainsi la distance grandissante entre les citoyens et l'Union européenne, institutions et politiques confondues.

La séparation de l'économique et du social est un problème structurel pour l'avenir de l'Union européenne. Dans ses principes « économie sociale de marché » est très actuelle mais sa mise en œuvre butte en particulier

sur la séparation de l'économique traité au niveau communautaire et du social qui est de la responsabilité des États membres. L'Union européenne, ayant la responsabilité de l'intégration économique, construit le marché en réduisant au fil du temps ce qui entrave la concurrence. Les États membres, qui doivent viser la convergence économique tout en préservant leurs intérêts nationaux, sont amenés à puiser dans les conditions sociales du marché en s'efforçant de ne pas se faire distancer par leurs voisins. Le coût du travail et la flexibilité sont régulièrement convoqués au nom d'une approche étriquée de la compétitivité. Certes des domaines sociaux importants sont de la compétence communautaire, mais on a pu constater tout récemment avec la



Directive sur les travailleurs détachés ou celle sur la durée du travail que l'attitude des États membres rend très difficile leur adaptation.

Persister à considérer que la puissance publique doit organiser le marché au niveau européen et traiter de ses dimensions sociales au niveau de chacun des États revient à estimer de fait que la fonction du social est de limiter, voire de réparer les dégâts du marché. Cette option a ses partisans mais ne répond pas aux défis d'une Europe plongée dans une compétition internationale. Nombreux sont ceux qui, au moins dans les principes, considèrent que les facteurs sociaux et culturels sont déterminants dans la mobilisation des intelligences, l'implication des personnes, le travail en réseau et favorisent la performance. Il est sûr que c'est par cette voie qu'on saura répondre aux défis mondiaux des transitions numériques, énergétiques et que l'Europe parviendra à maintenir sa place dans un monde ouvert et difficile tout en préservant son identité culturelle.

Pendant longtemps, le développement des échanges a permis de rapprocher les peuples ce qui pouvait justifier la construction d'une Europe basée sur l'intégration par le marché. Mais, aux limites dues à la séparation de l'économie et du social que nous venons de souligner, il faut ajouter la trajectoire prise par la mondialisation qui impacte le fonctionnement des entreprises. Les idées de Milton Friedman et de ses disciples, considérant en priorité l'entreprise comme un lieu de maximisation des profits dans une approche court termiste, se sont imposées en Europe comme ailleurs. Elles aboutissent dans les entreprises à l'éloignement des centres de décisions, à l'ignorance des dimensions territoriales et culturelles dans leurs décisions stratégiques.

On comprend pourquoi au sein de l'Europe et dans son rapport au monde, l'évolution du marché est vécue comme une menace pour beaucoup d'Européens qui sont de plus en plus nombreux à s'en remettre à ceux qui prônent le repli.

### Une vision partagée de l'entreprise en Europe

À l'inverse « l'économie sociale de marché » peut réconcilier les citoyens désireux de voir s'édifier une Europe solidaire et ouverte sur le monde. L'Europe peut perpétuer ce qui fait sa marque de fabrique, et choisir d'articuler l'éco-

nomique et le social en puisant dans la culture des droits fondamentaux, dans sa tradition humaniste<sup>(1)</sup>. Progresser vers « l'économie sociale de marché » c'est, notamment, réaffirmer le lien entre l'économique et le social, mais proposer d'avancer par un transfert de souveraineté au niveau européen de domaines sociaux nationaux est illusoire. Les États ne sont pas près de l'envisager, et la complexité du social est redoutable. Il faut en effet impérativement prendre en compte les histoires et les préférences nationales diverses, les problèmes à traiter ne se posent pas partout de la même manière. Prendre le temps et les moyens de la convergence serait déjà ambitieux. Il nous semble plus prometteur de progresser vers une vision partagée de l'entreprise en Europe.

L'entreprise est justement ce lieu d'implication et de coopération des différents acteurs, tous indispensables à son activité. C'est ici que se noue concrètement, plus ou moins bien, le lien entre l'économique et le social. C'est là que se pose la question du travail et que s'élabore le compromis « Capital/Travail », domaine où l'Europe a su développer des pratiques particulières de dialogue allant jusqu'à la codétermination<sup>(2)</sup>. L'entreprise est cette forme de communauté humaine plurielle qui n'ignore pas les conflits mais est dans l'obligation de les dépasser et peut d'autant mieux le faire qu'elle parvient à forger un projet partagé par et avec l'ensemble de ses parties prenantes.

### Cadre européen pour des entreprises durables

Miser sur l'entreprise pour progresser vers une « économie sociale de marché » n'a de sens que si les institutions européennes y jouent leur rôle et construisent un cadre favorable. Il faut réaliser un diagnostic sérieux, se projeter dans une vision partagée de ce que peut être une « entreprise en Europe » afin d'en faire un paramètre de traitement des questions d'actualité (ou qui vont assurément le devenir) de l'agenda européen :

- Quelles normes comptables européennes à la place de celles importées des États-Unis ? Construites autour de la valeur boursière, elles sont antagonistes avec une stratégie de développement de long terme.
- Comment intégrer les paramètres économiques, sociaux et sociétaux dans la valo-

risation et la mesure de rentabilité des investissements ?

- Quelle convergence fiscale pour réduire la concurrence fiscale entre entreprises sur le territoire européen ?
- Quelle prise en compte des externalités (positives et négatives) résultant de l'activité économique ? Le prix trop bas du carbone illustre notamment le propos quand, dans un marché européen de l'énergie, il favorise la rentabilité d'une production d'électricité dont le mix est fortement émetteur de gaz à effet de serre. Comment intégrer ces questions d'externalités dans le secteur agricole avec la nécessaire réforme de la PAC ?
- Quelle prise en compte des enjeux économiques sociaux, sociétaux dans les accords commerciaux ?
- Quelle gouvernance ? Quelle place pour les différentes parties prenantes dans la gouvernance des entreprises ? Quelle approche d'une codétermination européenne ?
- Quelle devrait être la définition juridique de l'entreprise ? Comment la rendre compatible avec une « économie sociale de marché » ? Comment articuler « vision européenne partagée » et culture nationale ?

Une Europe compétitive passe par des entreprises qui le sont et qui sauront inventer avec leurs différentes parties prenantes une forme de communauté humaine en cohérence avec les valeurs européennes sans omettre de répondre aux défis d'un environnement inédit. Il faut, parallèlement que les intentions du socle social adopté en décembre par le Conseil européen se traduise dans les faits. Puissances publiques et entreprises ont des responsabilités complémentaires pour que l'Europe et le monde optent pour un développement soutenable. 

**Marcel Grignard**, président de *Confrontations Europe*

À lire aussi, l'article paru dans *Le Cercle des Échos* du 31/10/2017 : L'« économie sociale de marché », horizon d'une refondation de l'Union européenne.

<sup>1)</sup> Dans le cadre d'un projet intitulé « Passé et avenir de la civilisation européenne » dont Confrontations est partenaire, le Collège des Bernardins fait d'un nouvel humanisme un enjeu du futur de l'Europe.

<sup>2)</sup> Lire également dans ce numéro l'article écrit par Olivier Favereau, responsable du département Économie et Société au Collège des Bernardins, p. 12.



# LA CODÉTERMINATION, UNE AUTRE IDÉE DE L'EUROPE

Qu'en est-il de la codétermination en Europe, ce système permettant aux salariés de participer aux conseils d'administration de leurs entreprises au même titre que les actionnaires ?

**D**'une grande déformation à l'autre. Dans les années 1980, la financiarisation de l'économie a provoqué une « grande déformation » de l'entreprise<sup>(1)</sup>. Elle a suscité une autre grande déformation, celle du projet européen. Leur superposition donne à voir, en filigrane, une image commune : la codétermination – c'est-à-dire la participation des salariés au conseil d'administration (ou de surveillance) des sociétés, sur une base d'égalité de droits avec les actionnaires.

Pourquoi parler de « grande déformation » à propos des entreprises ? La finance, solidement encadrée sous les Trente Glorieuses, s'autonomise, à partir du milieu des années 1970. La sphère financière se met à croître plus vite que l'économie réelle, sur la foi d'une évidence : les actionnaires sont propriétaires des entreprises et c'est donc pour eux que les entreprises bien « gouvernées » doivent produire le maximum de valeur. Cette nouvelle conception de l'entreprise se généralise dans les années 1980, sous le *leader-*

*ship* anglo-saxon incarné par Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Or elle contredit les éléments les plus fondamentaux du droit des sociétés : les actionnaires ont créé une personne juridique nouvelle (la « société »), et aucun système juridique (droit codifié ou *common law*) ne confond l'intérêt de la société (« l'intérêt social ») avec celui des actionnaires. Ceux-ci sont propriétaires de leurs actions, mais pas de la société, moins encore de l'entreprise, puisqu'elle n'a pas de statut en droit<sup>(2)</sup>. Les effets pervers de cette « grande déformation » apparaîtront au grand jour

lors de la crise mondiale de 2008 – la plus grave depuis celle de 1929.

## Europe décalée

Où intervient la codétermination dans ce récit ? Nulle part. La raison en est que nous n'avons pas encore parlé de l'Europe.

Alors qu'elle avait été en pointe, après la seconde guerre mondiale, dans l'édification de l'État-providence social-démocrate, l'Europe va se trouver décalée par rapport à la révolution néolibérale des années 1980. Lors de la signa-

ouvert le double chantier de l'harmonisation du droit des sociétés, et de la création d'une « société européenne ». Dans les deux cas, il s'agissait d'universaliser le modèle allemand ou néerlandais de codétermination. Le débat dura tout au long des années 1970, avant de se clore sur un dernier rejet, par le Conseil, de la proposition de 5<sup>e</sup> directive en 1983, et sur l'adoption... en 2001 d'une forme peu contraignante de « société européenne ».

Ce qui a valeur historique, ici, est moins l'échec que l'oubli profond, dans lequel est tombé

ce moment de la construction européenne. Moment crucial, où l'appui fondateur sur l'économie commençait à montrer ses limites. S'agissant de créer du politique, le principe de « concurrence libre et non faussée » a joué d'abord un rôle éminemment (re)constructif. Mais monopolisant la normativité, il est devenu corrosif. Sauf à se contredire, il a besoin d'être concurrencé par un principe de solidarité ou de coopération. Le génie européen est d'avoir entrevu que la nouvelle frontière de la démocratie passera par l'entreprise. Et que cela s'appelle la codétermination. 

**Olivier Favereau**, professeur émérite de sciences économiques à l'Université Paris-Nanterre, codirecteur du département « économie & société » du Collège des Bernardins



ture du Traité de Rome, seule l'Allemagne (de l'Ouest) faisait exception au système standard qui comprenait des conseils exclusivement composés de représentants des actionnaires. En revanche, au moment où le monde anglo-saxon initiait dérégulation et financiarisation, nombre de pays sur le continent<sup>(3)</sup> adoptèrent, dans le prolongement du mouvement d'idées de mai 1968, une forme ou une autre de codétermination<sup>(4)</sup>. Il est alors logique qu'à l'initiative de la Commission, les pays membres de la CEE, rejoints par le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni en 1973, aient

1) Voir Olivier Favereau & Baudouin Roger, « Penser l'entreprise : nouvel horizon du politique », *Perspectives & Propositions* n° 5, Collège des Bernardins, 2015.

2) Voir Jean-Philippe Robé, *Le temps du monde de l'entreprise*, Dalloz, Paris, 2015.

3) Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Portugal, Irlande, Grèce – pour nous limiter aux pays membres de l'UE-12.

4) Voir Jean-Louis Beffa & Christophe Clerc, « Les chances d'une codétermination à la Française », *Fondation Cournot, Prisme* n° 26, janvier 2013.



# AU CŒUR DU SOCIAL, LE NATIONAL

L'Union européenne ne doit pas réduire son action aux affaires économiques. L'économie sociale de marché est au cœur des principes de sa fondation. La création de comités d'entreprise européens en est l'illustration. Mais ce contre-pouvoir social doit compter avec nos cultures et nos histoires nationales.

**L**e Traité sur l'Union européenne de 1992 a fait de l'économie sociale de marché le cadre de référence de l'ensemble des politiques gouvernant le « marché unique ». Mais cette volonté entre inévitablement en tension avec la formation historique des cadres sociaux nationaux. Le parcours d'obstacles qu'a constitué la mise en œuvre du principe de l'information-consultation des travailleurs au sein de l'Union depuis l'origine en est une illustration.



Social démocrate engagé, le Commissaire hollandais à l'Emploi et aux Affaires sociales, Henk Vredeling, fut le premier à mettre sur la table de la Commission dans les années 1970 une directive restée célèbre pour l'impasse dans laquelle elle est demeurée jusqu'en... 1994. L'idée était d'instaurer au niveau de la direction des grands groupes industriels transnationaux une obligation d'information, et si possible de consultation, des représentants syndicaux pour les décisions susceptibles d'avoir un impact transeuropéen. Logique imparable. Puisque l'unité du marché sans frontière incitait à un pilotage européen des activités des grands groupes, ceux-ci devaient intégrer en leur sein un contre-pouvoir social, dans l'esprit du modèle social européen.

La directive « Vredeling » resta longtemps la bête noire du monde patronal incarné en l'occurrence par l'American Chamber of Commerce de Bruxelles et l'Union des confédérations industrielles et patronales européennes (UNICE)<sup>(1)</sup>. La donne change en 1992 dans le nouveau contexte créé par le Traité de Maastricht et son protocole social qui met hors-jeu les Britanniques, farouches opposants à toute forme obligatoire de consultation-information des travailleurs.

Pour parvenir à l'accord du Conseil des ministres cependant, la Commission a dû renoncer au caractère contraignant de l'instauration des comités européens. La directive fixe un cadre de négociation en vue de l'instauration d'un comité de groupe européen. Cadre qui doit lui-même être initié par les dirigeants du groupe ou par un nombre suffisant de représentants des salariés<sup>(2)</sup>.

## La percée des comités d'entreprise européens et ses limites

Actuellement, on compte environ 1 100 comités de groupes (pour 2 400 groupes potentiellement éligibles) dont les pratiques et les résultats semblent avoir donné un réel élan au dialogue social européen au niveau des entreprises même si leur efficacité dans le cas de restructurations d'entreprise semble encore très restreinte. L'exemple de l'usine de montage automobile installée par Renault à Vilvoorde l'a douloureusement rappelé. On est intrigué de surcroît par la répartition de ces comités selon la nationalité du leader du groupe qui ne semble pas refléter les poids industriels des pays respectifs : ainsi on n'en dénombre que 200 pour l'Allemagne ou 160 pour la France. Peu de comités ont vu le jour

dans les pays scandinaves et nordiques<sup>(3)</sup>. Ce paradoxe porte la marque d'un réflexe de protection nationale. Les pays où domine un syndicalisme de négociation n'ont sans doute pas vu d'un bon œil l'ouverture à des cultures syndicales protestataires, moins enclines au compromis social. Si cette hypothèse se vérifiait, elle rejoindrait un constat plus large.

Si le dialogue social européen interprofessionnel peine à se saisir d'importants dossiers pour le socle des droits

sociaux européens, c'est à cause d'une méfiance réciproque qui touche les organisations syndicales autant que patronales. Les pays les plus avancés ne souhaitent pas voir leurs acquis fragilisés par des minima en deçà des acquis nationaux et les pays en progression souhaitent avancer à leur propre rythme. Ces considérations réalistes ne diminuent en rien le mérite du dialogue social européen, à l'heure où l'accord des chefs d'État ont ouvert à Göteborg, en novembre dernier, de nouveaux champs pour l'extension du socle européen des droits sociaux. Elles soulignent au contraire ce qu'il faut de sagesse et de détermination de part et d'autre pour avancer. Deux qualités qui devraient régir non seulement les rapports entre États membres mais aussi entre les représentants nationaux de la société civile, tout particulièrement les partenaires sociaux. ☘

**Jérôme Vignon**, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

1) L'association patronale européenne a été rebaptisée BusinessEurope sous la présidence d'Ernest-Antoine Sellière.

2) Directive 94/45/CE refondue en 2009.

3) Les comités d'entreprise européens en 2015, étude du European Trade Unions Institute (ETUI) par Stan de Spiegelaere et Romuald Jagodzinski.

# COMMENT DÉJOUER LA CONCURRENCE FISCALE ENTRE ÉTATS MEMBRES

Dans un contexte de mondialisation économique et financière, la souveraineté fiscale est devenue de plus en plus un leurre mais, paradoxalement, cette situation a conduit les États à coopérer fiscalement plus étroitement afin de protéger leur souveraineté.

La fiscalité est le droit régalien de prélever unilatéralement une contribution aux charges publiques. Le consentement à l'impôt est un des principes fondateurs de la démocratie et place la fiscalité au cœur de la souveraineté des États. Pendant des décennies, les limitations à cette souveraineté ont été limitées à la conclusion de traités fiscaux visant à favoriser les investissements en assurant l'élimination de la double imposition. Pour autant, dans un contexte de globalisation économique et financière avec des acteurs privés mondiaux dont le poids économique dépasse celui de nombreux États, la souveraineté fiscale est apparue de plus en plus nominale et de moins en moins réelle. Paradoxalement, le séisme de la crise financière de 2008 a conduit les États à revisiter ce paradigme : la coopération fiscale est devenue pour eux le moyen de protéger leur souveraineté réelle, fût-ce au prix de tensions, comme l'établissement de listes noires et le développement de nouveaux standards. C'est ainsi qu'à partir de 2008, le G20 est devenu le moteur de changements fondamentaux visant à mettre fin au secret bancaire à des fins fiscales ou à durcir les règles pour endiguer l'évasion fiscale (légitime) des entreprises notamment multinationales.

Il s'agit en réalité d'une sorte de régulation de la mondialisation dans le domaine de la fiscalité, qui a conduit à l'établissement de nouvelles institutions, plus inclusives, en charge d'assurer une pression par les pairs, via l'examen par les pairs tout en égalisant les conditions de concurrence (mauvaise traduction du concept anglais de "level playing field"). La concurrence fiscale s'est donc vue limitée dans ses aspects les plus opaques (secrets divers et

variés) ou complexes (schémas juridiques déconnectant la localisation des profits de celle des activités).

## Lutte contre l'optimisation fiscale agressive

Pour assurer ce travail, l'OCDE, travaillant avec le G20, a invité un nombre croissant de pays à participer à ses travaux, bien au-delà de ses propres membres. À ce jour, 147 juridictions sont membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui s'assure que les engagements des États en matière de transparence soient bien transposés dans les législations nationales



à travers un système d'examen par les pairs. En matière de lutte contre l'optimisation fiscale agressive des entreprises multinationales, connue sous l'acronyme anglais de BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*<sup>(1)</sup>) : 110 juridictions travaillent ensemble au sein du Cadre inclusif sur le BEPS. Le contexte actuel, avec notamment les enjeux que pose la numérisation de l'économie en matière fiscale, nécessite clairement une réponse cohérente de la part des États.

En matière de BEPS, des rapports sur quinze actions majeures ont été publiés fin 2015, et sont actuellement en phase de mise en œuvre. Là

encore, les engagements des États sur quatre « standards minimum » sont soumis à l'examen des pairs pour assurer une cohérence dans leur mise en œuvre. Au niveau de l'Union européenne, des directives (dites ATAD pour *Anti-tax Avoidance Directives*) viennent également transformer les mesures de l'OCDE en *hard law* pour les intégrer au sein des législations des États membres. L'un des standards minimums du Projet BEPS concerne l'obligation pour certains groupes d'entreprises multinationales de remplir des « déclarations pays par pays », contenant notamment des informations sur les actifs, les salariés et les impôts payés par ces groupes. Ces déclarations sont ensuite échangées entre les administrations fiscales, pour leur permettre d'identifier les incohérences et les risques.

Si la lutte contre la compétition fiscale dommageable a manifestement connu des progrès sans précédents, la compétition fiscale elle-même, c'est-à-dire la pression à la baisse de la fiscalité directe des entreprises (mais aussi des personnes physiques les plus mobiles) est une réalité qui s'est traduite par une baisse du taux moyen d'impôt sur les sociétés notamment. Aux États-Unis, le taux moyen d'impôt sur les sociétés tombé à 25 % (21 % au niveau fédéral) marque le début d'une nouvelle vague ou au contraire la fin. Les États-Unis sont le dernier pays à s'être aligné sur ce que les États européens et les autres nations du monde avaient précédemment fait. Il faut néanmoins garder en tête le fait qu'un impôt est le produit d'un taux et d'une base, les bases fiscales ayant justement été élargies par la coopération fiscale, le projet BEPS et l'échange automatique de renseignement.

**Pascal Saint-Amans**, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales (CTP) à l'OCDE

<sup>1)</sup> Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices.

# DES BANQUES AUX PARADIS

Depuis la crise financière mondiale de 2008, le rôle des banques dans la mise en place de sociétés écrans, d'évasion fiscale, de blanchiment d'argent et de contournement de la régulation internationale est de plus en plus évident, bien qu'encore difficile à documenter rigoureusement. Comment lutter contre des pratiques ancrées au cœur de l'Europe ?

L'affaire UBS en 2008, Offshore Leaks en 2013, Lux Leaks en 2014, Swiss Leaks en 2015, Panama Papers et Football Leaks en 2016, Paradise Papers en 2017... Les scandales qui ne cessent d'éclater ont poussé les dirigeants des pays du G20 à faire de la lutte contre les paradis fiscaux une priorité. Ils ont ainsi soutenu l'initiative de l'OCDE, adoptée en 2013, visant à lutter contre le transfert artificiel de profit<sup>(1)</sup>.

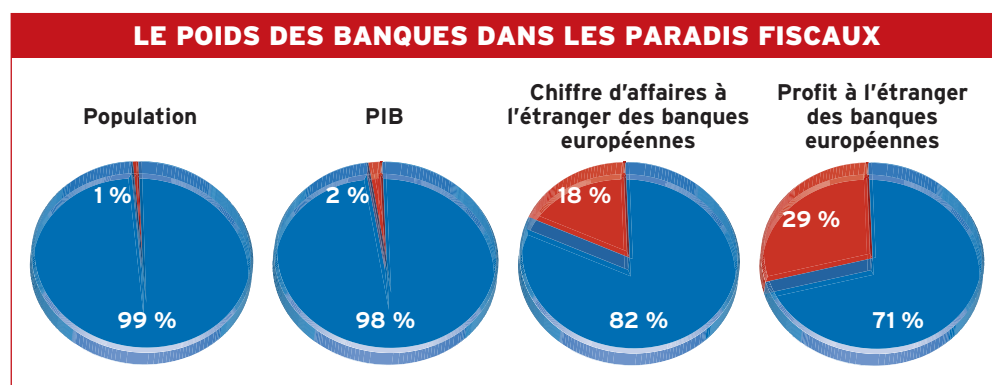
De son côté, l'Union européenne a aussi réussi à imposer à ses banques qu'elles rendent publiques leurs activités dans tous les pays, y compris donc les paradis fiscaux. Depuis 2016, les grandes banques doivent ainsi renseigner dans leur rapport annuel, pays par pays<sup>(2)</sup>, les informations suivantes : chiffre d'affaires, profit, nombre d'employés, taxes et subventions. Grâce à cette mesure, l'ONG Oxfam et le réseau Fair Finance ou nous-mêmes<sup>(3)</sup> avons pu analyser l'activité à l'étranger des grandes banques européennes.

D'après ces données, les grandes banques européennes (les 36 banques considérées comme les plus systémiques dans le jargon de la régulation bancaire) opèrent dans plus d'une vingtaine de paradis fiscaux. Ces pays, ou juridictions, sont de tout petits pays, la plupart très riches. Par ailleurs, et sans surprise, le taux d'imposition sur les sociétés y est bien plus faible et les infrastructures financières plus développées.

## Paradis fiscaux à l'intérieur de l'Europe

Il ressort de ces données que les paradis fiscaux représentent, pour les banques européennes, 18 % de leur chiffre d'affaires et 29 % de leur profit à l'étranger, tandis qu'elles y emploient seulement 9 % de leur main-d'œuvre à l'étranger. À moins de supposer que les employés dans les paradis fiscaux soient particulièrement productifs, ces chiffres montrent bien qu'une partie importante de leur activité et leur profit y est artificiellement transférée.

Ces données montrent aussi que les principaux paradis fiscaux pour les banques européennes ne sont ni le Panama, ni les îles Caïmans, ni



Source : Bouvatier et al. [2017], à partir de données issues des rapports annuels 2015 (CbCR)

aucun autre archipel paradisiaque, mais bien des territoires à l'intérieur même de l'Europe : le Luxembourg et les Îles anglo-normandes.

Quelles réformes mettre en place pour lutter contre les paradis fiscaux ? La première mesure à prendre serait d'œuvrer à plus de transparence. Il est en effet regrettable que cette exigence ne concerne pas encore les multinationales non-financières qui organisent de fait une résistance active. Ainsi, en France, le 8 décembre 2016, le Conseil constitutionnel a retoqué la directive européenne obligeant les multinationales françaises à publier leurs données financières, jugeant qu'elle portait une atteinte disproportionnée à la liberté d'entreprendre...

Le plan BEPS a également ouvert un vaste chantier de transfert automatique de données. Actuellement, les autorités fiscales n'ont pas de visibilité sur les filiales étrangères des multinationales, ce qui rend impossible l'examen des pratiques agressives d'optimisation fiscale.

L'autre mesure qui pourrait aussi se révéler très efficace est celle initiée par la Commission européenne en 2011 et relancée en 2016 : l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). Selon ce dispositif, les multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros par an ne rempliraient qu'une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble de leurs activités dans l'Union européenne. Les résultats imposables

seraient ensuite répartis en fonction de l'activité du groupe dans chaque pays (en proportion des ventes réalisées, du nombre de salariés ou des actifs détenus par pays). L'enjeu est clair et en ligne avec l'objectif de l'OCDE : taxer les bénéfices là où ils sont vraiment réalisés et non là où la fiscalité est la plus favorable. Mais comme à chaque fois que la Commission propose de toucher au régime fiscal des sociétés, certains membres (principalement l'Irlande et le Luxembourg) opposent de fortes résistances.

Depuis la crise financière, la lutte contre les paradis fiscaux est (enfin !) devenue un sujet clé de la politique économique. La connaissance avance grâce à l'accès à de nouvelles données, favorisé par un agenda pressant sur l'exigence de transparence. Il reste pourtant beaucoup à faire. Seule la pression constante de la société civile pourra faire pencher la balance du bon côté. ☞

**Vincent Bouvatier**, professeur à l'Université Paris Est Créteil (Erudite), **Gunther Capelle-Blancard**, professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne (Centre d'Économie de la Sorbonne) et **Anne-Laure Delatte**, directrice adjointe du CEPII et chercheuse au CNRS

1) Base Erosion and Profit Shifting, BEPS.

2) Country-by-Country Reporting, CbCR.

3) Cf. V. Bouvatier, G. Capelle-Blancard et A.-L. Delatte [2017] "Banks in Tax Havens: New Evidence Based on Country-by-Country Report", Rapport pour la Commission européenne, Bruxelles. Et A.-L. Delatte « Les paradis fiscaux, des paradis pas du tout artificiels », *L'économie mondiale 2018*, Repères, La Découverte.



# FISCALITÉ EN EUROPE : HARMONISATION OU CONVERGENCE ?

Dans un contexte de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et pour faire écho aux travaux de l'OCDE, la Commission européenne a décidé de relancer l'assiette commune consolidée à l'impôt sur les sociétés (ACCIS). Compte tenu des délicats enjeux que ce projet soulève, quel peut être son avenir et quelles perspectives ouvre-t-il pour l'Europe fiscale ?

**L**a concurrence fiscale exacerbée entre les États et les multiples révélations portant sur les scandales des paradis fiscaux (Paradise papers, Panama papers...) montrent les limites du système actuel et la nécessité d'assainir les règles du jeu fiscal, au moins au niveau européen. Le débat autour de la notion d'une imposition équitable invite à s'interroger sur ce que devrait être un nouveau système plus juste et plus transparent en Europe.

Dès lors, les États ont souhaité engager la réflexion pour répondre aux défis posés par l'érosion des bases fiscales et le transfert de bénéfices. Le G20 de Saint-Petersbourg a ainsi mandaté, en 2013, l'OCDE pour contrer les stratégies de planification fiscale qui exploitent les failles et les différences dans les règles fiscales – les pratiques de BEPS<sup>(1)</sup> – et remettre les standards internationaux en phase avec le nouvel environnement économique mondial. Le travail de l'OCDE, qui s'articule autour de 15 actions, mise avant tout sur une plus grande transparence. Des changements se mettent progressivement en place, avec des premières traductions au niveau européen (les directives ATAD<sup>(2)</sup> notamment), mais également au niveau national (avec la mise en place du reporting pays par pays, en France par exemple).

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a décidé de relancer, en octobre

2016<sup>(3)</sup>, le projet d'ACCIS (ou CCCTB<sup>(4)</sup> en anglais), qui avait fait l'objet d'une première proposition de directive en 2011 finalement abandonnée faute d'accord unanime obtenu. Si l'ambition première de l'ACCIS était, en 2011, de réduire les obstacles aux activités

transfrontières et d'alléger la charge administrative des entreprises, elle est aujourd'hui présentée par la Commission<sup>(5)</sup> comme la solution globale aux transferts de bénéfices. Elle permettrait

ainsi de supprimer les disparités entre les systèmes fiscaux nationaux, souvent exploitées par ceux qui se livrent à la planification fiscale agressive et de garantir une imposition plus proche du lieu où les bénéfices sont réalisés.

## Simplifier les systèmes d'imposition

En effet, l'ACCIS devrait permettre aux entreprises de calculer leur base imposable selon un mode de calcul harmonisé au niveau européen. Le groupe européen étant appréhendé de manière unitaire, les transactions intra-groupes seraient neutralisées et le résultat consolidé réparti en fonction d'une formule de répartition comprenant trois facteurs (immobilisations corporelles, main-d'œuvre et chiffre d'affaires), chacun pondéré d'un tiers. Une fois l'assiette imposable répartie, les États membres resteraient libres d'imposer la part qui leur revient en appliquant leur taux national d'impôt sur les sociétés (IS).

Ce projet soulève cependant de délicats

## LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE L'ACCIS EN QUESTION

**D**ans la version 2016 du projet de directive, l'assiette commune, à l'origine optionnelle pour toutes les entreprises, deviendrait obligatoire pour les multinationales présentant un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros. Il s'agirait avant tout d'éviter que celles qui se livrent à des stratégies fiscales agressives ne puissent avoir le choix de décider d'opter ou non pour l'ACCIS, en fonction de ce qui pourrait être le plus avantageux pour elles.

L'existence d'un tel seuil risque d'introduire de nouvelles distorsions de concurrence entre acteurs. Si les plus grandes entreprises peuvent être mieux accompagnées afin de faire face aux éventuels changements à venir, c'est moins le cas pour les autres qui devront décider d'opter ou non pour l'ACCIS. Un tel arbitrage suppose des coûts supplémentaires.

Certains considèrent que l'ACCIS devrait demeurer totalement optionnelle afin de ne pas créer de barrières supplémentaires à la croissance des PME. D'autres en revanche plaident pour une généralisation de l'ACCIS à toutes les entreprises, et ce dès le premier jour de sa mise en œuvre.

enjeux, tant pour les entreprises que pour les États membres.

Pour les entreprises d'abord, la mise en œuvre de l'ACCIS pourrait avoir des impacts variables selon leur taille, leur secteur d'activité et leur mode d'implantation (voir encadré).

Pour les États membres ensuite, le projet ACCIS n'est évidemment pas sans incidence. Si la transparence et l'échange d'informations répondent à la volonté de coopération des États, la question d'une définition commune de l'assiette de l'impôt sur les sociétés touche directement à la politique fiscale des États



© Roman Milert



et, par voie de conséquence, à leur souveraineté.

La mise en œuvre de l'ACCIS pourrait se traduire, selon les cas, par une réduction ou une augmentation des recettes fiscales. Elle pourrait en outre rendre encore plus visibles les écarts de taux d'impôt sur les sociétés (voir encadré) actuellement justifiés (du moins en partie) par des divergences d'assiette. Le projet d'ACCIS n'intervenant pas sur les taux nationaux d'impôt sur les sociétés, les États membres désireux d'attirer dans leur giron des investisseurs étrangers auraient comme marge de manœuvre d'agir sur leur taux. L'ACCIS invite donc à s'interroger sur la stratégie future des États dans le jeu de la concurrence fiscale.

Si le projet d'ACCIS doit être encouragé en ce qu'il pourrait permettre de simplifier les systèmes d'imposition des sociétés et de résorber les obstacles transfrontaliers à l'activité, les contraintes institutionnelles (comme la règle de l'unanimité) rendent son adoption effective très incertaine...

Dès lors, l'avenir se trouve peut-être dans une voie intermédiaire, celle de la convergence fiscale. Les différents États membres qui composent l'Union européenne ne sont pas tous identiques, tant dans leur construction, que dans leur histoire et dans leur connexion aux grands marchés de l'Union européenne. L'harmonisation n'aurait ainsi de sens que si l'on

### FORTE AMPLITUDE DES ÉCARTS DE TAUX D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'amplitude des écarts de taux nominaux d'IS est encore importante au sein de l'UE :

- Hongrie : 9 %
- Bulgarie : 10 %
- Irlande : 12,5 %
- Suisse : 17 % (avec des différences selon les cantons)
- Royaume-Uni : 19 % (avec une baisse annoncée à 17 % en 2020)
- Espagne et Pays-Bas : 25 %
- Allemagne : 29 %
- France : 33,33 % (avec une baisse prévue dès 2018 à 28 % sur la fraction de leur bénéfice inférieure à 500 000 €).

À noter que la moyenne des taux nominaux d'impôt sur les sociétés atteint 22,5 % dans l'UE.



© Gilianna

prenait en compte la structure du système fiscal dans son ensemble : la ventilation des recettes fiscales, celle des dépenses publiques mais aussi tous les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises. Derrière chaque système fiscal, se dessine un projet de société qui va bien au-delà d'une simple assiette et d'un simple taux d'un seul impôt.

### Vers une convergence en Europe ?

Il paraît en effet plus que nécessaire, au regard des enjeux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, de faire converger les législations pour éliminer progressivement les disparités fiscales. Pour autant, une certaine flexibilité devrait être laissée pour permettre de prendre en compte les spécificités de chacun.

Les États membres pourraient ainsi s'engager dans la voie d'une convergence plus systématique de leur impôt sur les sociétés, notamment en s'alignant sur des standards dominants en Europe comme certains de ceux déjà esquissés dans le cadre du projet de directive portant sur l'assiette commune à l'IS<sup>1)</sup>. La mise en place d'un corridor de taux d'impôt sur les sociétés pourrait être également une piste à explorer pour réduire l'amplitude de la concurrence fiscale sur les taux.

Face à la réforme fiscale américaine qui vient d'être adoptée et au rouleau compresseur anti-BEPS de l'OCDE, il importe de trouver des réponses efficaces au niveau européen. C'est dans cette perspective que la France et l'Allemagne ont annoncé vouloir mettre en œuvre des mesures de convergence sur la base d'une coopération bilatérale. Mais pour que cette convergence avance de manière constructive, la coopération fiscale doit se poursuivre et se renforcer. CCCTB or *not to be? That is the question!*

**Delphine Siquier-Delot,**  
analyste senior à l'Institut Friedland

<sup>1)</sup> Le projet BEPS (acronyme de « Base Erosion and Profit Shifting ») destiné à lutter contre l'érosion de la base fiscale et les transferts de bénéficiaires.

<sup>2)</sup> Directive ATAD 1 (Anti Tax Avoidance Directive), 12 juillet 2016, JOUE 19 juillet 2016; directive ATAD 2 adoptée le 29 mai 2017 par le Conseil de l'UE.

<sup>3)</sup> Deux propositions de directive : l'une sur l'assiette commune, l'autre sur l'assiette consolidée, COM (2016), 25 octobre 2016.

<sup>4)</sup> CCCTB qui signifie Common Consolidated Corporate Tax Base en anglais.

<sup>5)</sup> Plan d'action Commission européenne, COM (2015) 302 final, 17 juin 2015, « Un système d'imposition des sociétés juste et efficace au sein de l'Union européenne : cinq domaines d'action prioritaires ».

<sup>6)</sup> À titre d'exemple, la simplification des règles de déductibilité des amortissements, tous les pays n'offrant pas le choix entre amortissement linéaire et amortissement dégressif.

# POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UNION EUROPÉENNE : QUOI DE NEUF ?

Faute d'être parvenue à introduire les dimensions environnementales et sociales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne a choisi la voie d'accords bilatéraux comme avec le Canada (CETA) pour tenter d'orienter les règles internationales.



© Chombosan

Il aura fallu l'épisode wallon autour du CETA pour que la problématique des accords commerciaux avec les pays tiers revienne sur le devant de la scène, alors qu'étaient oubliées les tensions de l'Uruguay Round qui a donné naissance à l'OMC. Paul Magnette, le ministre-président de Wallonie, a été largement critiqué pour s'y être opposé. Pourtant, le Parlement wallon ne s'est pas prononcé brutalement contre le libre-échange dont il a reconnu publiquement les mérites. Le débat s'est concentré sur le fond et, un an après cet événement, il est avéré qu'il a probablement contribué à cristalliser une évolution de la politique commerciale déjà engagée par l'Union européenne mais jusqu'ici peu appréhendée par une opinion publique réticente.

Au sein du GATT établi en 1947 pour offrir un cadre stable aux échanges, la méthode suivie a consisté à conclure des accords visant, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, à la réduction substantielle des tarifs douaniers et

des autres obstacles au commerce et à l'élimination des discriminations en matière de commerce international. Les principes de base étaient très simples : respect de la clause de la nation la plus favorisée assurée par toute Partie Contractante aux autres Parties Contractantes et traitement national pour tous les produits originaires d'autres parties contractantes du GATT vendus au sein du territoire d'un membre.

C'était du bon sens permettant de mettre fin aux errements de la période d'avant-guerre. La valeur des concessions de chaque Partie était établie en calculant le montant de droits de douane perçus qui seraient éliminés. Les avantages commerciaux étaient donc exprimés uniquement en termes financiers. Des disciplines étaient mises en place pour encadrer la gestion des barrières dites « non tarifaires » et le recours aux instruments de protection commerciale (anti-dumping, antisubventions). Des exceptions étaient prévues à la règle de la clause de la nation

la plus favorisée pour permettre la mise en place d'unions douanières ou de zones de libre-échange. En bref un système conçu de manière étanche autour des flux commerciaux, même si le GATT ouvrait la porte à des exceptions relatives à la santé des personnes ou des animaux, dispositions restées très marginales et dont l'utilisation était très contrôlée par les Parties Contractantes.

Si l'on examine les procédures de règlement des différends intervenus au cours de la vie du GATT, il faut attendre un cas relatif à la pêche au thon (1992) initié par le Mexique contre les États-Unis pour que les Parties s'intéressent à

## DU GATT À L'OMC

Le commerce international est organisé au plan multilatéral dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce qui a repris à son compte l'accord du GATT signé en 1947, puis l'a complété par un accord sur les règles gouvernant le commerce international des services, la propriété intellectuelle et dans une moindre mesure, les investissements liés au commerce. L'OMC gouverne aussi les accords commerciaux bilatéraux dans la mesure où elle édicte les conditions dans lesquelles un accord bilatéral préférentiel peut être mis en place en dérogation aux règles multilatérales. L'objectif du GATT était de mettre de l'ordre dans les affaires après les excès protectionnistes des années 1930. Ses 23 membres<sup>1)</sup> fondateurs – les Parties Contractantes – s'étaient fixées comme objectif de relever le niveau de vie de la population, d'atteindre le plein-emploi et d'accroître le revenu réel et la demande effective, enfin d'utiliser au mieux les ressources mondiales et d'augmenter la production et les échanges de produits.

<sup>1)</sup> Afrique du Sud, Australie, Belgique, Birmanie, Brésil, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Cuba, États-Unis, France, Inde, Liban, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Rhodésie du Sud, Royaume Uni, Syrie et Tchécoslovaquie.



des sujets « en marge ». Il faudra aussi attendre l'année 1991 pour qu'un groupe de travail sur les mesures relatives à l'environnement et le commerce international créé initialement en 1971 se réunisse enfin. La question environnementale restera de fait traitée en marge de l'Uruguay Round qui donna naissance à l'OMC. Encore une fois, les futurs membres de l'OMC se sont d'abord préoccupés de mettre en place des règles favorisant leurs intérêts commerciaux dans les secteurs des services et de la propriété intellectuelle, en cohérence, il est vrai, avec le mandat qu'ils s'étaient donné. Une décision sera adoptée sur la relation entre commerce et environnement dans un esprit principalement défensif par rapport aux objectifs de libéralisation du commerce mondial. Quant à la question des relations entre le respect des normes sociales et le commerce international, elle sera soigneusement mise de côté.

La déclaration de Doha, de novembre 2001, a certes constitué une avancée dans la mesure où il y est reconnu que le maintien d'un système commercial multilatéral ouvert et une action en faveur de l'environnement et du développement durable pouvaient être mutuellement bénéfiques.

Force est de constater que le cycle de Doha, dit du développement, est bloqué ; le système multilatéral ne progresse plus. Il demeure cependant fondamental pour le bon ordre du commerce international mais suscite en même temps une frustration profonde. Pourquoi ? D'une part, parce que les relations commerciales restent uniquement évaluées à travers le prisme de l'argent et, d'autre part, parce que nombre de pays, en particulier les pays en développement et notamment les plus avancés, considèrent toute ouverture sur de nouveaux sujets comme de possibles menaces protectionnistes de la part des pays développés. Comme en témoignent les positions prises encore récemment par les États-Unis, certains y voient enfin une organisation qui met en péril leur souveraineté nationale. L'OMC ne parvient donc pas à devenir le lieu de gouvernance globale qu'elle aurait pu devenir à travers le commerce.

### Qu'attendre de l'Union européenne ?

Face à ce blocage, quel rôle l'Union européenne peut-elle jouer ? Historiquement, c'est elle qui a tenté d'introduire dans les discussions au GATT, puis à l'OMC, les questions liées à l'environnement, à la dimension sociale et plus

généralement à la maîtrise de la globalisation. Ses nombreuses tentatives se sont heurtées à un mur malgré quelques succès limités comme l'accord sur l'accès aux médicaments. Dans un tel contexte, rien d'étonnant à ce qu'elle ait choisi de privilégier l'approche bilatérale avec pour objectif de faire du « WTO+ ». Les accords bilatéraux de libre-échange ne sont pas une nouveauté en soi pour elle qui y a eu souvent recours pour des raisons initialement plus géopolitiques que commerciales. Les récents échecs de l'OMC ont favorisé l'émergence progressive d'une nouvelle politique commerciale bilatérale, en faveur de tous les pays tiers, « façonnée » de manière plus ambitieuse, mieux articulée et répondant plus aux attentes de citoyens de plus en plus déboussolés par la mondialisation.

La déclaration commune adoptée le 4 décembre dernier à l'issue de la première réunion du Comité ministériel conjoint (CMC) UE-Canada est porteuse de cet espoir. Elle réaffirme la volonté commune de mettre en place un programme progressiste pour un commerce libre et équitable et de lutter contre le protectionnisme. Elle souligne l'importance de cet accord pour orienter les règles du commerce mondial et faire progresser des normes élevées en matière de commerce et d'environnement. Ce sont des mots certainement déjà lus dans des déclarations passées, mais le contexte politique a changé.

Cette déclaration traduit l'évolution en cours au sein de la Commission qui, dans une récente communication<sup>1)</sup>, s'est engagée sur plusieurs points : le respect des objectifs de politique publique et des principes clefs en matière de gouvernance mondiale, notamment concernant le développement durable ; une transparence fortement accrue avec la publication des directives de négociations, transmises aux Parlements nationaux en même temps qu'au Conseil, le recours plus systématique aux consultations publiques, le renforcement des études d'impact, et enfin la mise en place d'un dialogue avec la société civile. Durant les négociations, des documents d'information et de négociation seront aussi mis

### FRANCE, POLITIQUE COMMERCIALE ET GOUVERNANCE

Le gouvernement français a pris une initiative tout à fait nouvelle en demandant, dans un premier temps, à une commission indépendante de présenter un rapport sur l'impact de l'accord avec le Canada et en présentant, dans un second temps, un plan d'action pour « assurer une application exemplaire de l'accord, (...) accélérer son action contre le changement climatique et porter la politique commerciale européenne à un plus haut niveau d'ambition en matière environnementale, sanitaire et sociale ». Un niveau d'ambition qui devra naturellement être respecté par chacun des partenaires de l'accord dans le cadre de ses politiques nationales.

en ligne. Toutes ces initiatives devraient permettre une participation active et en temps utile des parties intéressées au débat.

Au-delà des soubresauts du quotidien, une nouvelle approche de la politique commerciale prend forme au niveau européen. Beaucoup de travail reste à accomplir pour persuader les opinions publiques que l'ouverture reste la bonne approche pour protéger leur niveau de vie et leurs emplois. Une ouverture conditionnée à un renforcement de la gouvernance

mondiale et au partage de valeurs communes. Les tensions actuelles au niveau mondial offrent paradoxalement de vraies opportunités pour avancer. La voie des accords bilatéraux est la bonne. L'Union européenne devra s'assurer que les engagements pris sont respectés et il conviendra qu'elle dispose des bons instruments et de volonté politique pour agir, le cas échéant. Les récentes évolutions en matière d'instruments de défense commerciale sont un bon indicateur. ☞

**Hervé Jouanjean**, vice-président de *Confrontations Europe*, ancien directeur général à la Commission européenne et Of Counsel auprès du cabinet Fidal

1) Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des Régions. COM(2017) 491 Final « Pour une politique commerciale novatrice qui maîtrise la mondialisation ».

# DE « L'HÉRITAGE » À « L'ESPRIT DE LONG TERME »

Nous ne pourrions préparer l'avenir de l'Europe en restant cantonnés dans des schémas de court terme. Ces dernières années ont été marquées par un progrès certain : l'Union européenne a pris conscience des besoins d'investissement de long terme mais il est encore nécessaire de déterminer comment passer de la situation dans laquelle on se trouve à celle que l'on vise.

**A**près 15 ans de lutte menée par Confrontations Europe et son réseau de partenaires (acteurs industriels de divers secteurs, financiers publics et privés de différents pays européens), la Commission européenne, peu épaulée en cela par les États membres, a commencé à se saisir des enjeux d'intérêt mutuel sur l'investissement de long terme et le financement de l'économie. Mais c'est d'un changement qualitatif dont nous aurions besoin comme l'ont rappelé les intervenants des Assises Européennes du Long Terme organisées par Confrontations Europe à Bruxelles le 26 octobre dernier. Car parvenir à matérialiser « l'esprit de long terme » en Europe suppose de partir de « l'héritage », pour reprendre les termes du président fondateur de Confrontations Europe, puis d'identifier et de franchir les jalons stratégiques d'un long chemin de profonde transformation.

## De la nécessité de combiner stabilité et développement

Indéniablement, la stabilité financière est une condition essentielle du développement économique et de fait cette préoccupation focalise l'attention des décideurs et régulateurs européens. Mais là où cela devient problématique, c'est quand la stabilité est considérée comme un but en soi, alors que le principal problème aujourd'hui en Europe réside dans un manque de

développement économique de long terme. Ce qui génère une série d'effets pervers.

D'abord, l'absence de développement économique peut mettre en péril la stabilité financière. De fait, la reprise économique s'opère sur un rythme chaque fois plus faible que le cycle précédent, parce que les problèmes structurels de ralentissement de la productivité, d'endettement public et privé et de diver-

gence entre États membres de l'Union, tendent à s'amplifier. Seule une politique européenne ambitieuse d'investissement de long terme pourrait y remédier. La politique accommodante de la Banque Centrale européenne prolongée par sa sortie en douceur fait beaucoup à court terme pour la rendre possible, mais ne peut, à elle seule, régler les problèmes de long terme. Le long terme, la préparation de





l'avenir, l'impératif du développement de l'Union relèvent du rôle des législateurs.

Ensuite, les politiques publiques européennes n'ont pas su pour l'heure fixer un cap articulant stabilité et développement : elles ont multiplié les inflexions, un coup stabilité, un coup croissance. Et la cohérence d'ensemble n'est pas assurée aux différents niveaux. Ainsi, tout se passe comme si les superviseurs entendaient corriger l'équilibre défini par les régulateurs entre stabilité et croissance, en considérant qu'il ne fait pas la part assez belle à la stabilité. Ne manque-t-il pas en droit européen une forme de contrôle du respect des normes de niveau I par les normes de niveau II, voire III ? Pourquoi ne pas intégrer la croissance en plus de la stabilité dans le mandat des superviseurs européens, comme aux États-Unis ou au Japon ?

L'Europe a donc besoin d'un cap articulant stabilité et développement. Pour ce faire, clarifier les besoins permettrait de montrer aux citoyens que la mise en commun des ressources favorise les économies d'échelle et permettrait de réhabiliter le budget de l'Union européenne et de gagner la bataille des ressources propres.

Notre myopie tient enfin à notre manière étriquée de penser le progrès à l'aune des seuls flux matériels de court terme. De plus en plus d'économistes, à l'instar d'Amartha Sen, mais aussi d'institutions internationales (OCDE, FMI...), redéfinissent le progrès comme la capacité des personnes à vivre la vie qu'ils ont choisie. D'où l'importance de mesurer aussi l'accès de tous aux différents actifs : capital financier, naturel, humain, social.

### Coopérer pour une Union d'investissement d'intérêt européen

L'impératif de renforcer la compétitivité et la cohésion de l'Union européenne rend impérieuse la définition d'une stratégie industrielle européenne.

Nous devrions nous concentrer sur des projets apportant une valeur ajoutée européenne en capital humain, en sécurité collective, en numérique, en énergie et en toute autre ressource de développement durable.

L'Union européenne est en train d'être dépassée par la Chine, le Japon et la Corée en matière d'innovation et de compétences,



tandis que la qualité de notre stock de capital humain à l'âge des transformations technologiques est en dessous des standards. Nous devons cofinancer un plan massif de redéfinition et de montée en compétences partout en Europe, et pas seulement là où le taux de chômage est le plus élevé. L'intégration des réfugiés et des migrants passera par le travail. Nous manquons d'ingénieurs, mais aussi de charpentiers, d'électriciens. Nous devons devenir leaders globaux en matière d'innovation et miser sur un effet d'entraînement en garantissant un accompagnement à chacun et à chaque région un minimum d'innovation.

Cela englobe les questions d'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les autres sources d'énergie décarbonées, les transports et les enjeux alimentaires. Cela signifie aussi reprioriser les investissements en infrastructures, aujourd'hui 20 % au-dessous du niveau pré-crise.

Une fois ces domaines identifiés, la stratégie « UE 2020 » ne suffira pas à cibler les fonds Juncker. Nous avons besoin de plus de lignes directrices sur les objectifs, de distinguer les secteurs (automobile, aéronautique...), les complémentarités à trouver, et de penser la division du travail au sein de l'UE. Cessons d'être obsédés par les instruments et accordons plus de place au contenu

des politiques. La Commission européenne devrait, pour développer sa capacité de prospective et de planning stratégique travailler au sein d'un réseau de partenaires pan-européens et nationaux. Il importe de créer enfin le cadre adéquat pour que toutes les parties prenantes (acteurs publics, privés, société civile, chercheurs...) coopèrent à l'élaboration de telles stratégies et la spécialisation de chaque région. C'est là une révolution culturelle.

Afin de développer au mieux les projets émanant de PME, d'acteurs sectoriels, de localités et de régions, le rôle des banques de développement et leur coopération sont essentiels. L'assistance technique sur les territoires pour monter et structurer un projet est un facteur-clé de succès, notamment pour les petits projets regroupés dans des plateformes d'investissements. Il en va de même également en matière d'infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, logements abordables), mais aussi des projets d'infrastructures et de paquets d'investissements complexes.

D'où l'importance de régionaliser le « hub » d'assistance technique (EIAH) afin d'assurer un pipeline de projets d'investissements de qualité. De plus, associer l'ensemble des banques nationales de développement au capital du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et les mettre en

» réseau sur le modèle de la Banque centrale européenne favoriserait la mobilisation de fonds propres.

### Poser les premières pierres de l'Union financière

Afin de commencer à mettre en place l'Union financière pour l'investissement et l'innovation, comme le prône François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, il convient de finaliser les deux priorités que sont l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux.

Il a fallu la crise pour faire avancer à pas de géant des chantiers essentiels. Ainsi l'Union bancaire a visé à diversifier les risques, atténuer la boucle entre dettes bancaires et souveraines, ne pas faire porter d'abord sur les contribuables, mais d'abord sur les banques, le coût de faillite bancaire... Ce faisant, elle a progressivement construit une dimension fédérale au cœur de l'Union. Il faudrait aujourd'hui un saut d'intégration et de gestion de nos systèmes bancaires pour la compléter dans ses trois piliers :

- la supervision commune est imparfaite ;
- la résolution bancaire est insuffisante, comme en témoigne la récente crise des banques italiennes ;
- la garantie des dépôts bloquée. Réduction et mutualisation des risques doivent aller de pair.

Mais l'Union bancaire ne suffira pas à réaliser l'Union financière. En période de financements publics contraints, augmenter le financement total de l'économie ne peut passer que par la finance de marché. L'Union des marchés de capitaux vise à renforcer l'apport de capital privé en faveur des PME et entreprises en croissance, des infrastructures, de la transition énergétique et des autres sources de croissance durable. Mais pour l'heure, cette ambition de créer un marché transfrontière des capitaux plus intégré et profond est encore en échec. Les compagnies d'assurances et les gestionnaires d'actifs sont en passe de remplacer les banques dans le domaine des flux transfrontaliers, mais partent de très loin et les marchés de capitaux, encore fragmentés selon des lignes nationales, ne représentent que 40 % des sources de financement de l'économie européenne. Développer un marché des capitaux véritablement européen passe notamment par la titrisation des crédits immobiliers, mais les standards retenus ne sont pas considérés comme suffisamment incitatifs par les banques et ne sauraient suffire à créer le marché. En revanche, une double garantie natio-


nale et européenne permettrait aux fonds d'investissement de diversifier leurs investissements de long terme, et partant de faciliter le déploiement européen de marchés de capitaux suffisamment profonds. Dans une économie de l'innovation, il importe également de développer un cadre approprié pour les fonds de capital-risque de l'Union européenne pour financer en fonds propres des entreprises innovantes en crois-

sance, afin qu'elles ne partent pas en Chine ou aux États-Unis.

Or la prochaine crise viendra probablement de là où on ne l'attend pas. Jusqu'à présent, l'essentiel de la régulation s'est concentré sur les banques

*Des pans entiers de la finance restent non régulés, à l'instar du shadow banking.*

et les assurances, tandis que des pans entiers de la finance (comme le *shadow banking*) restent non régulés et se sont considérablement développés. Or, aujourd'hui, le problème principal de nos systèmes bancaires ne réside pas dans une gestion qui laisserait à désirer, mais dans le manque de croissance économique.

L'épargne abondante de long terme n'est pas suffisamment mobilisée pour l'investissement de long terme, en raison d'une aversion pour le risque, de la préférence des particuliers pour les liquidités, de l'instabilité des flux de capitaux, sans oublier la sous-évaluation des retraites. Jusqu'ici le rôle d'intermédiation des managers financiers (banques d'investissements, compagnies d'assurances, fonds de pension, fonds de capital-risque) a été très important. Afin de prévenir la crise financière, la régulation prudentielle (Bâle III/Règlement CRD<sup>(1)</sup> IV et Solvabilité II pour les assurances) a mis l'accent sur les risques de liquidité avec une référence à la valeur de marché instantanée, d'où une volatilité contraignant l'investissement. Pour centrer la régulation sur les risques réels encourus, il faudrait mieux appréhender le *business model* des investisseurs de long terme, investir étant d'abord un engagement individuel et collectif. D'où l'importance de coopérer pour une Union d'investissement d'intérêt mutuel et son financement. C'est là un choix de société pour l'avenir de l'Europe. 




## LES RECOMMANDATIONS DE CONFRONTATIONS EUROPE

### Coopérer pour une Union d'investissement d'intérêt européen

- 1 **Dédier une place privilégiée à l'investissement** dans le Semestre européen de coordination des politiques économiques.
- 2 **Élaborer une véritable stratégie industrielle européenne** pour renforcer la compétitivité et la cohésion en Europe.
- 3 **Mettre en place une stratégie européenne commune** en matière de capital humain afin de remédier au principal déficit d'investissement.
- 4 « **Reprioriser** » les investissements en infrastructures.
- 5 **Inciter l'innovation industrielle** vers le numérique, l'énergie et les autres sources de développement durable.
- 6 **Développer une capacité européenne de prospective et de planning stratégique** au sein de la Commission européenne au sein d'un réseau de partenaires pan-européens et nationaux.
- 7 **Identifier d'abord les priorités européennes pour bâtir le budget européen**, et non d'abord le montant global ; le doter de ressources propres pour combattre la tyrannie du juste retour national.
- 8 **Créer le cadre pour développer des investissements d'intérêt européen** :
  - › combattre les comportements de cavalier seul en matière de biens publics ;
  - › démontrer les économies d'échelle pour les projets réalisés au niveau européen ;
  - › mettre en exergue la convergence des préférences entre Européens.
- 9 **Prévoir des mesures incitatives pour les investissements transfrontaliers** :
  - › donner la priorité aux investisseurs privés ;
  - › appuyer la coopération entre banques nationales de développement pour développer le caractère transfrontalier des projets ;
  - › planifier stratégiquement les infrastructures transfrontalières d'intérêt commun.
- 10 **Régionaliser le "hub" d'assistance technique (EIAH) du Plan Juncker** afin d'assurer un pipeline de projets d'investissements de qualité.
- 11 **Renforcer la capacité des autorités locales en matière d'investissement public.**

### Poser les premières pierres de l'Union financière

- 12 **S'accorder sur le type d'infrastructure financière et industrielle souhaitée en Europe** à l'ère de la révolution numérique : veut-on une industrie financière européenne compétitive ?
- 13 **Élaborer une approche commune pour réguler le Shadow Banking.**
- 14 **Articuler réduction et partage des risques pour consolider l'Union bancaire.**
- 15 **Développer des marchés de capitaux véritablement européens et profonds (CMU) en période de finances publiques contraintes** :
  - › mobiliser les fonds propres indispensables dans une économie d'innovation aux PME et entreprises en croissance ;
  - › adapter mandat et gouvernance des autorités européennes de supervision pour la cohérence et la convergence de la supervision.
- 16 **Garantir l'adéquation des règles internationales aux spécificités du marché européen**, lequel dépend à 60 % des banques, pour ne pas mettre en péril la croissance.
- 17 **Mettre en place une stratégie européenne de comptabilité fondée sur le long terme** :
  - › clarifier voire étendre la notion de « biens communs » comme le recommandait le « rapport Maystadt » de 2013 ;
  - › impliquer les acteurs industriels de l'investissement de long terme pour déterminer si les règles internationales de comptabilité (IFRS) ne mettent en danger ni la stabilité financière, ni le développement économique européen.
- 18 **Mieux appréhender le "business-model" des investisseurs de long terme.**
- 19 **Centrer la régulation sur les risques réels encourus**, en l'occurrence, pour les compagnies d'assurances, sur le risque d'inadéquation des actifs et passifs, plutôt que le risque de liquidités.
- 20 **Prévoir une régulation optionnelle pour l'investissement de long terme.** 

### ASSISES DU LONG TERME

Confrontations Europe a organisé la 3<sup>e</sup> édition des Assises du Long terme à Bruxelles le 26 octobre dernier. Cette conférence a permis de nouer un dialogue entre des représentants des institutions publiques, des

acteurs économiques et des territoires, de partager leurs réflexions et d'examiner les conditions de succès d'une véritable politique européenne d'investissement de long terme. Trois sujets ont été articulés :

1. Contexte macro-économique : quel deal ?
2. Parole aux acteurs : à la croisée des enjeux portés par les territoires et les entreprises.
3. Le financement des projets sur les territoires et transfrontières : obstacles et opportunités.

Retrouvez sur le site de Confrontations Europe les Actes des Assises



# L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ

À crédit depuis le 2 août. En 2017, nouveau triste record, l'Humanité a consommé en sept petits mois la totalité des ressources que la planète est capable de régénérer en un an (« Jour de dépassement de la Terre »). Dans les années 1970, cette date se situait en décembre...

L'Économie Circulaire – en particulier, la transition des structures de production et de consommation linéaires vers des modèles circulaires – est un enjeu majeur pour la France et l'Union européenne. Un enjeu politique, tout d'abord, puisque la transition vers la circularité permettrait à l'UE de contribuer à la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD)<sup>1)</sup>. Mais, un enjeu économique également : en tendant à décorrélérer la croissance économique de la consommation de matières premières, elle permettrait de rendre l'économie européenne plus résiliente. Sur le plan stratégique, grâce à la récupération de certaines matières premières rares, la transition vers la circularité peut être un axe de préservation de l'autonomie stratégique des Européens et de l'UE. L'économie circulaire a enfin un impact industriel dans la mesure où elle pousse à la réorganisation du tissu industriel, des relations au sein des filières et de l'accompagnement des acteurs (formation professionnelle, politique de filières).

Pour favoriser la transformation des systèmes productifs dans le sens d'une plus grande circularité, seule l'articulation des démarches locales, nationales et européennes peut permettre de relever les défis que celle-ci pose.

## Construire un cadre favorable à l'économie circulaire

Le développement d'une économie circulaire se heurte à plusieurs obstacles qu'il convient de comprendre pour formuler une réponse politique adéquate.

Tout d'abord, des modèles économiques innovants dans la valorisation des déchets ne peuvent émerger et croître que sur les bases d'un grand marché européen circulaire, qu'il faut encore bâtir. Le cadre du marché intérieur a été conçu pour les besoins de processus de production linéaires et n'est pas, à de nombreux égards, adapté à l'objectif de développement



d'une économie circulaire. Ainsi, les réglementations actuelles des mouvements transfrontières des déchets au niveau international (Convention de Bâle), européen (directive déchets) ou national (différences de régulation) prennent insuffisamment en compte les problématiques de circularisation de l'économie.


Si les modèles économiques circulaires émergents produisent des externalités positives pour la société (amélioration de la productivité-matière, réduction des déchets), ils sont bien souvent fragiles. Des signaux-prix forts reflétant ces externalités peuvent être nécessaires pour que ces modèles apparaissent comme durables et crédibles et ainsi permettre la transformation des chaînes de valeur linéaires. De même, la volatilité des prix des matières premières (commodities) au niveau international est également une menace majeure pour la pérennité de ces modèles et doit donc être prise en compte.

## Développer une politique industrielle ambitieuse

Pour permettre une transition rapide des économies européennes vers des modèles circulaires, il faut augmenter le nombre d'installations de valorisation des déchets (et non se contenter

de moderniser certaines installations existantes), et ce selon un rythme bien supérieur à celui actuel. Or, cette nécessité industrielle se heurte à la montée des syndromes dits NIMBY (*Not In My Backyard* – Pas dans mon jardin), voire BANANA (*Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone* – Ne rien construire nulle part à proximité de quiconque). Associer les parties prenantes est un enjeu déterminant dans la réalisation de cette politique de transformation des systèmes productifs.

Autre problème de taille, le taux de valorisation des déchets dangereux n'a guère évolué depuis 10 ans. La capacité à traiter ces déchets conditionne la confiance de la société dans une économie circulaire. La recherche de solutions est un enjeu majeur pour son développement pérenne.

Par ailleurs, des compétences et des métiers spécifiques seront nécessaires au déploiement d'une économie véritablement circulaire. Cette question, qui conditionne le succès de la démarche d'ensemble, est pourtant trop peu traitée. Malgré l'intégration des enjeux de circularité dans son plan de coopération sectorielle en matière de compétences, le Plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire ne traite que de façon marginale le sujet. 

<sup>1)</sup> En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030 qui comporte 17 objectifs de développement durables.

## QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

L'économie circulaire ne doit pas se résumer à la seule gestion durable des déchets, mais intégrer toutes les phases du cycle de vie d'un produit. Quel que soit le niveau observé (chaînes de valeur, territoires, État, etc.), la gouvernance multipartite impliquant les acteurs privés et publics est la règle dans une économie circulaire.

## LES RECOMMANDATIONS DE CONFRONTATIONS EUROPE

### Recommandation 1

Faire de la transition vers la circularité et de l'utilisation efficace des ressources, des moyens privilégiés d'une **stratégie industrielle** visant à renforcer la compétitivité de l'industrie française et européenne, à réduire durablement les divergences entre les économies européennes, en particulier au sein de la zone euro, et à participer à la réalisation des objectifs de développement durable.

### Recommandation 2

Une politique ayant pour objectif la transition des modèles économiques vers la circularité doit partir du cycle de vie d'un produit et en couvrir toutes les phases ainsi que toutes les formes de celles-ci, selon la hiérarchie suivante : **prévenir, moins et mieux consommer, réutiliser, réparer** tout ce qui peut l'être en l'état ou avec quelques transformations, **recycler** (valorisation matière), **transformer** déchet/matière en produit, **valoriser** énergétiquement (en chaleur, électricité) et **éliminer ce qui ne peut être réutilisé ou transformé**.

### Recommandation 3

Le **pilotage** au niveau politique de la transition vers la circularité doit être effectué sur la base d'une **analyse des risques et des opportunités** non d'une démarche politique centralisée descendante.

### Recommandation 4

Une telle approche de la transition vers la circularité impose une **gouvernance inclusive**, associant la totalité des acteurs et parties prenantes et encourageant les expérimentations à tous les niveaux.

### Recommandation 5

Il convient de **mettre en cohérence** les réglementations applicables aux produits lors de leur première mise sur le marché (règlement REACH<sup>(1)</sup>, par exemple) et lors de leur mise sur le marché à la suite d'une opération de valorisation (directive Déchet<sup>(2)</sup>).

### Recommandation 6

Dans le cadre de la révision de la directive déchets (actuellement en discussion), il convient que la Commission puisse définir des **critères harmonisés de sortie du statut de déchet** et/ou harmonise les conditions dans lesquelles ces critères sont définis au niveau national.

### Recommandation 7

En l'absence d'action possible au niveau de l'Union, les États membres devraient **coopérer pour permettre la circulation des matières premières secondaires et l'émergence de modèles économiques innovants** comme c'est le cas, par exemple, pour certaines matières premières secondaires dans le cadre du « *North Sea Resources Roundabout* »<sup>(3)</sup> (auquel la France participe).

### Recommandation 8

Étudier la possibilité d'introduire des **incitations** (financières, fiscales, réglementaires...) à chaque étape de la vie d'un produit pour favoriser

le développement de nouveaux modèles économiques (amélioration du taux de collecte des déchets ou de l'intégration des matières recyclées dans la production de ces biens ; augmentation de la consommation de biens intermédiaires contenant des matières premières recyclées).

### Recommandation 9

S'engager pour que le suivi de la volatilité sur les marchés de *commodities* redevienne une priorité de la politique commerciale européenne (le dernier rapport d'activité sur la **politique commerciale de l'UE sur les matières premières** date de 2012).

### Recommandation 10

La **mise en place de filières de collecte, traitement et valorisation des déchets dangereux** doit être érigée en priorité de la future feuille de route française.

### Recommandation 11

La montée en puissance des filières industrielles de valorisation des déchets requiert d'**associer les différentes parties prenantes**, et en particulier les riverains, dans la conception des installations industrielles nécessaires et de prendre en compte leurs attentes.

### Recommandation 12


Il est nécessaire de contribuer à la mise en place de **filières circulaires d'excellence françaises et européennes pour les matières premières définies comme critiques pour l'Union**.

### Recommandation 13

Il convient de **revaloriser**, notamment par des campagnes de sensibilisation, **les métiers** et filières de formation nécessaires au développement de l'économie circulaire.

### Recommandation 14

La **création de filières spécifiques de formation** (initiale et continue) aux métiers et compétences nécessaires à la valorisation des déchets les plus complexes est un prérequis majeur au développement de celle-ci.

Le recours aux initiatives sectorielles financées par l'UE dans le cadre de sa « Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe » doit être valorisé pour l'identification des compétences nécessaires au développement des activités circulaires. 

1) Règlement européen (n° 1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

2) Directive de 2008 visant à protéger l'environnement et la santé humaine en soulignant l'importance d'une gestion des déchets appropriée et des techniques de valorisation et de recyclage pour atténuer les pressions sur les ressources et améliorer leur utilisation.

3) « Pacte vert » initié par le gouvernement néerlandais et signé le 3 mars par la Belgique (Flandre), la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni destiné à harmoniser leurs définitions des matières premières secondaires et à s'assurer qu'il n'existe aucune entrave inutile à l'envoi de ces matières vers les autres pays participants.

# UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ÉNERGIE

Confrontations Europe approuve sans réserve la volonté d'engager l'Union européenne dans la transition énergétique, grâce au Paquet « Énergie propre pour tous les citoyens » qui se définit par un moindre recours aux sources émettrices de gaz à effet de serre et moins d'énergie consommée pour un service rendu comparable.

**1** 000 pages de propositions. Plus de 3 000 pages d'études. Le Paquet « Énergie Propre pour tous les Européens », que la Commission a présenté fin novembre 2016 et sur lequel les États et le Parlement européen travaillent, arrive à un moment clé pour adapter le secteur électrique aux nouveaux enjeux. Fondant son analyse sur une série de séminaires organisés à Bruxelles et à Paris avec des intervenants du secteur privé et des administrations publiques nationales et européenne, Confrontations Europe propose quelques pistes afin de donner une véritable impulsion à cette nouvelle donne et au si nécessaire salut de la planète.

## L'ampleur des investissements et emplois concernés appelle une réappropriation citoyenne

Les options retenues par la Commission européenne dans le Paquet Énergie Propre reposent sur des simulations menées à l'aide d'outils qui ressemblent à bien des égards à des boîtes noires, car leurs hypothèses et leurs équations demeurent largement inaccessibles, tandis que leurs résultats n'abordent guère les effets macro-économiques possibles et les conséquences sur l'emploi. Alors que des centaines de milliers d'emplois seront touchés, des centaines de milliards d'euros engagés, la technicité des sujets décourage le grand public ainsi que les parlementaires et limite finalement les discussions à un petit nombre d'experts alors même que la portée politique des propositions est lourde de sens. Or, réussir la transition énergétique appelle une mobilisation de tous les acteurs. Les citoyens doivent être en mesure de se réapproprier les enjeux.

## La cohérence entre les options adoptées nécessite une attention particulière

Les études d'impact diffusées par la Commission soulignent les interactions entre les objectifs. Ainsi, les dispositions concernant les



émissions de gaz à effet de serre récemment adoptées en dehors du Paquet aboutiront à un bas prix du CO<sub>2</sub> pour les gros émetteurs jusqu'en 2030. Le marché ne délivrera donc pas un prix incitatif. De ce fait, une légère majoration de l'objectif pour l'efficacité énergétique augmentera considérablement les besoins en aides publiques, favorisera le maintien d'une production énergétique à base de charbon, a priori peu compatible avec les objectifs relatifs au climat pour 2030, et réduira la rentabilité des réseaux de chaleur.

Par ailleurs, l'adaptation des réseaux électriques, qui se heurtent souvent à des difficultés d'acceptabilité locale, la valorisation de nouveaux gisements de flexibilités et l'incitation à des solutions innovantes sont trois facteurs qui mériteraient d'être mieux pris en considération pour atteindre les objectifs de production électrique d'origine renouvelable tout en maintenant un haut niveau de sécurité d'approvisionnement. Les objectifs concernant l'efficacité énergétique, les interconnexions et les énergies renouvelables sont discutés par



des groupes de travail séparés au Conseil et par des Commissions distinctes au Parlement. D'où un risque de décisions justifiées isolément mais fragilisant la cohérence d'ensemble.

### Il convient de prendre en compte la diversité des situations

Le mix énergétique de chaque État membre résulte de ses ressources, de son histoire industrielle et géopolitique. Pour certains, les efforts à accomplir pour parvenir à un haut niveau d'énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique, diminuer fortement les émissions de CO<sub>2</sub>... sont difficilement compatibles avec l'objectif de convergence économique au sein de l'Union européenne.

Une transition « juste » doit s'efforcer de compenser les effets redistributifs pesant fortement sur des pays moins avancés. Progresser dans le marché de l'énergie doit aller de pair avec la prise en compte de la diversité des situations dans les pays de l'Union et doit conduire à privilégier l'objectif d'un mix faisant de la faiblesse d'émission de CO<sub>2</sub> la priorité dans le respect de la subsidiarité.

### Un cadre de contrôle rigide est inadapté aux évolutions en cours

Il faudrait rechercher une méthode ouverte de coopération avec les États, les acteurs industriels, les territoires, plutôt qu'un monitoring administratif des écarts par la Commission fondée sur des décisions imposant du haut une convergence « *one size fits all* ». Le risque étant de conduire à un cadre institutionnel aussi flou qu'inefficace. Il s'agit de privilégier les incitations plutôt que les sanctions, de renforcer le dialogue pour identifier quelles sont les marges de manœuvre possibles au cas par cas, valoriser les initiatives et encourager les solutions innovantes tout en maintenant un haut niveau de qualité d'alimentation électrique des territoires au meilleur coût.

Le changement viendra des industries et des territoires s'ils sont intégrés dans la boucle. Chacun doit pouvoir s'y retrouver sans voir son développement économique et social amputé. Dans le respect de certaines conditions : un recul du charbon, mais qui n'élimine pas la modernisation du secteur ; le nucléaire, mais avec des garanties de sécurité élevées, reposant notamment sur une coopération renforcée entre les États recourant à cette énergie ; le dévelop-

pement des énergies renouvelables, mais au sein d'un système électrique, avec des marchés et des réseaux adaptés à la nouvelle donne.

### La sécurité d'approvisionnement demeure un « bien commun », dont la puissance publique est le garant au niveau le plus adapté, dans le respect de la subsidiarité

Le Paquet Énergie préconise de transférer certaines responsabilités opérationnelles dans la gestion des réseaux vers des entités supranationales. En parallèle, une partie du rôle des autorités nationales sera transféré à l'Agence européenne de Coopération des régulateurs de l'Énergie (ACER). Mais les possibilités d'intervention des États dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement seront réduites au profit d'une logique accordant plus de place au prix du marché de court terme. Le tout dans un contexte où les États membres restent largement responsables de la sécurité d'approvisionnement vis-à-vis de leurs citoyens.

Confrontations Europe affiche une profonde réserve vis-à-vis de ces propositions. Les exigences en matière de sécurité d'approvisionnement vont se renforcer au fur et à mesure que l'usage de l'électricité va s'étendre. Il faudrait considérer la sécurité d'approvisionnement comme un « bien commun » dont les pouvoirs publics peuvent rendre compte à tout moment devant les citoyens. À relativement court terme, le marché peut, pour partie, assurer cette sécurité, à une échelle régionale ou supranationale. Cependant, à plus long terme et dans un monde désormais plus incertain, il convient d'en comprendre les mécanismes et d'en adapter les règles afin de préserver les incitations aux investissements de production ou d'effacement de consommation indispensables à la continuité de l'alimentation électrique à un horizon pluriannuel. Les « mécanismes de capacité » dès lors qu'ils sont compatibles avec les règles européennes de la concurrence et les objectifs énergie – climat de l'Union européenne doivent garantir cette sécurité.

### Il est indispensable d'anticiper et accompagner les restructurations à venir

Les projections disponibles montrent que le Paquet Énergie s'inscrit dans une transformation profonde du secteur de l'énergie en Europe, avec des conséquences économiques et sociales majeures. Une politique industrielle

européenne est nécessaire pour permettre à l'UE d'innover selon les filières, de valoriser les flexibilités et les solutions innovantes telles que le stockage d'électricité, et d'assurer la maîtrise stratégique qu'appellent les objectifs ambitieux du Paquet.


Le Paquet s'accompagne également de la promesse de nombreux emplois. Or les exemples passés montrent que des objectifs élevés dans des délais brefs incitent les opérateurs à recourir largement aux produits importés : panneaux photovoltaïques, bois destiné à la combustion, biocarburants... En outre, selon les estimations actuelles, le Paquet Énergie amènera à fermer avant 2030 plus de 25 % des centrales conventionnelles de production électrique (charbon, gaz, nucléaire). Un plan de transformation sociale de grande envergure est nécessaire pour favoriser les reconversions des salariés.

### Des mesures spécifiques en faveur de certains territoires atténueront les écarts

Les simulations indiquent que les pays d'Europe centrale et orientale ne bénéficieront guère des investissements en faveur des énergies renouvelables, du fait notamment d'un accès au capital plus difficile qu'à l'Ouest. Un fonds de garantie, une ligne dédiée dans le cadre du Plan Juncker, pourrait réduire l'écart et permettre une répartition équilibrée des nouveaux ouvrages.

### Les effets redistributifs méritent d'être corrigés

Les propositions de la Commission en faveur de l'autoconsommation électrique bénéficieront aux habitants de régions détenant les ressources naturelles idoines, des logements propices à un équipement individuel, ou disposant d'une capacité d'épargne. Ce paquet semble faire l'impasse sur les besoins de solidarité de mutualisation entre territoires au sein et entre États membres : l'énergie est un bien particulier qui ne peut être régulé uniquement par le marché. Par ailleurs les communautés locales de l'énergie ne pourront pas vivre en autarcie sans se soucier des autres : elles resteront raccordées aux réseaux. Il convient que les coûts soient équitablement répartis entre tous les consommateurs.

Le nécessaire passage à une énergie plus verte ne peut faire oublier les enjeux sociaux en Europe. 

## LES RECOMMANDATIONS DE CONFRONTATIONS EUROPE

### Recommandation 1

Clarifier les hypothèses et enchaînements macroéconomiques et les mettre dans le **débat public européen** pour permettre au plus grand nombre de comprendre les choix.

### Recommandation 2

**Préserver un cadre cohérent :**

Exposer de manière exhaustive les conséquences des diverses options envisagées, et notamment celles des objectifs prévus pour 2030. En dégager les facteurs clés de succès et veiller à la **cohérence** d'ensemble des instruments de politique énergie-climat.

Créer les conditions pour que les **signaux prix soient favorables à l'investissement et réinternalisent les externalités** négatives, et en particulier réformer le marché du carbone (ETS) de façon qu'il envoie un signal efficace d'utilisation des centrales électriques les moins émettrices et d'investissement dans les filières décarbonées.

Veiller à la **cohérence** des instruments proposés pour le développement des énergies renouvelables, l'adaptation des réseaux électriques en facilitant leur acceptabilité locale et la valorisation de nouveaux gisements de flexibilité et de l'innovation.

### Recommandation 3

**Viser un mix décarboné** et dans le même temps mettre en place une démarche en faveur d'un développement économique et social en auto-



risant des productions diversifiées à l'échelle locale sous condition d'une cohérence à l'échelle communautaire.

### Recommandation 4

Renforcer les **incitations** plutôt que les sanctions.

### Recommandation 5

**Assortir le transfert de prérogatives de trois conditions :**

Vérifier que de nouvelles dispositions assurent un service rendu aux usagers au moins équivalent à l'existant et dans des conditions économiques améliorées.

Privilégier la subsidiarité et les initiatives volontaires, notamment en matière de responsabilités opérationnelles, dans un contexte où les États membres restent largement responsables de la sécurité d'approvisionnement vis-à-vis de leurs citoyens.

Lorsqu'une convergence européenne est justifiée, doter les organes communautaires de nouvelles prérogatives d'une gouvernance assurant transparence et fonctionnement démocratique pour pouvoir assumer la responsabilité politique vis-à-vis des citoyens. Ou faire le choix de renforcer les prérogatives existantes.

### Recommandation 6

**Muscler les accompagnements industriel et social :**

Concevoir une politique industrielle européenne pour que la production et les emplois promis se situent bien en Europe et ne soient pas tous concentrés dans les pays européens les mieux lotis.

S'appuyer sur la compétitivité de l'industrie et l'innovation pour réaliser une véritable Union de l'Énergie

Prévoir un plan de reconversion pour l'ensemble des travailleurs des filières de l'énergie impactées.

### Recommandation 7

Créer les conditions pour que **les pays d'Europe centrale et orientale** puissent eux aussi bénéficier d'**investissements** dans les énergies renouvelables : prévoir l'assistance technique et l'accès aux financements (fonds de garantie, ligne au sein du Plan Juncker...) pour réduire les divergences.

### Recommandation 8

**Laisser la possibilité aux autorités nationales ou locales** de prendre toute disposition pour protéger les consommateurs défavorisés et assurer un juste partage des coûts.

### CONFRONTATIONS EUROPE EN SÉMINAIRES

Confrontations Europe a, tout au long de l'année 2017, réuni différentes personnalités de la Commission européenne, du Parlement européen, des acteurs du monde économique et social ainsi que des chercheurs dans des séminaires à Paris et à Bruxelles afin de nourrir et de faire avancer le débat autour des questions d'énergie.

En février le think tank a organisé une réunion sur l'évolution des réseaux électriques dans la transition énergétique. La problématique de l'efficacité énergétique dans le bâtiment a été débattue, au mois de mars à Paris.

En juin, Confrontations Europe a choisi de revenir sur le marché du carbone en décryptant la production décarbonée et le système d'échange de quotas d'émissions (ETS).

À l'automne, les analyses ont porté sur la décentralisation des systèmes électriques et la gouvernance autour du Paquet Énergie Propre a été le thème du dernier séminaire de l'année.

# FORMATION PROFESSIONNELLE : LA NÉCESSAIRE RÉFORME

Annoncée comme un chantier majeur du quinquennat, la réforme du système professionnel est sur les rails. Les partenaires sociaux remettront au gouvernement le résultat de la négociation interprofessionnelle le 18 février prochain. Retour sur notre réunion du groupe de travail « Mutations industrielles et investissement humain » du 8 novembre dernier autour, notamment, de Pierre Ferracci, président du groupe Alpha.

Régulièrement décrié, le système français de formation professionnelle n'en finit plus d'être réformé. Il est jugé inefficace, incapable d'assurer que les actifs possèdent les compétences leur permettant d'avoir accès à des emplois de qualité, gage pourtant indispensable de compétitivité pour les entreprises et pour les territoires. Malgré quatre réformes en 15 ans, la formation professionnelle souffre toujours des mêmes maux : trop grande complexité, manque de qualité et de structuration de l'offre de formation, inadaptation des formations aux besoins des entreprises, mauvais ciblage. Cette nouvelle réforme devra s'attaquer à ces faiblesses, sous peine de ne pas être – une fois encore – à la hauteur des enjeux, pourtant immenses.

40 % des employeurs européens rencontrent des difficultés à recruter des profils répondant à leurs besoins, selon la Commission européenne<sup>(1)</sup>. En France, l'absence quasi-totale de liens entre les branches professionnelles et le système éducatif (Éducation nationale et universités en tête) est préoccupante. Rapprocher

ces deux univers qui s'ignorent très largement et responsabiliser les entreprises quant à la formation de leurs salariés est souhaitable. Permettre au monde économique de participer à la définition des corpus de formation doit permettre une meilleure adéquation entre offre et demande de compétences. La question de la qualité et de la structuration de l'offre de formation doit également être traitée et il faut se féliciter du projet de création d'une certification des organismes de formation destinée à garantir la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité.


## Prise en compte des besoins des entreprises

En outre, un système de formation professionnelle performant doit répondre aux besoins futurs des entreprises, ce d'autant plus dans un contexte de transformation profonde des tissus productifs (digitalisation, automatisation, transformation écologique, etc.). Il doit s'articuler avec une stratégie industrielle concertée et partagée par les acteurs privés et publics et

se baser, comme c'est le cas en Allemagne, sur la prise en compte des besoins des entreprises. Or, cette dimension semble aujourd'hui absente du débat, alors même que l'Union, avec son approche de coopérations sectorielles en matière de compétences, s'efforce de mettre en œuvre, dans des secteurs stratégiques, des outils de prospective.

Mais le système de formation professionnelle ne peut pas se limiter au seul renforcement de la compétitivité des entreprises. En cherchant à donner plus de liberté à chacun dans le choix des formations, l'ambition du gouvernement est importante : donner aux individus l'autonomie suffisante pour leur permettre de construire leur propre trajectoire professionnelle, et donc leur parcours de vie. Pour autant, il faut entendre les partenaires sociaux lorsqu'ils avancent que cette plus grande liberté ne doit pas se traduire par un abandon de ceux-ci à leur sort. Sinon, les inégalités déjà existantes entre les sachants et les autres s'accroîtront. La question de l'accompagnement des actifs, et en particulier de leur information – en lien avec les stratégies industrielles évoquées, est centrale.

Enfin, le système de formation professionnelle ne peut pas continuer à se concentrer de manière aussi déséquilibrée sur les seuls salariés. L'élargissement du dispositif aux chômeurs, en particulier ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, est essentiel. L'effort d'investissement massif dans la formation des chômeurs de longue durée est ainsi un pas dans le bon sens, qu'il faudra poursuivre.

La réforme de la formation professionnelle ne sera une réussite que si elle réussit à prendre en compte l'ensemble des personnes, en activité ou non, salariés ou non. 

<sup>1)</sup> Commission européenne, *A new skills agenda for Europe*, COM(2016) 381, 10 juin 2016.



© Capgemini



## UNE GRANDE VOIX EUROPÉENNE S'EST ÉTEINTE



J'ai rencontré **Philippe Maystadt** pour la première fois à la veille du lancement de l'euro. Nous avons dialogué tous les deux à la RTBF, échangeant critiques et propositions. Nous nous sommes retrouvés quand la crise financière de 2008 venait d'éclater et nous avons lancé ensemble l'idée d'une politique européenne pour l'investissement de long terme. Dès lors notre lien d'amitié et de coopération a été constant. Philippe Maystadt a participé régulièrement aux réunions du comité de pilotage de Confrontations à Bruxelles pour l'analyse des défis financiers et à nos Assises du long terme.

Ministre des Finances de Belgique, puis directeur de la BEI, Philippe était un démocrate chrétien, de cette famille qui a beaucoup donné à la communauté européenne dès ses origines. Humaniste, homme de vision et de pondération, il a apprécié le compagnonnage avec l'ancien communiste que j'étais et la richesse de notre association. Il avait parfaitement perçu le besoin de redéfinir le potentiel de développement de l'Europe et de refonder notre Union de façon graduelle et pacifique. Nous nous honorons d'avoir été son ami et de cultiver sa mémoire. 🍀

**Philippe Herzog, président fondateur de Confrontations Europe**

## À la mémoire de Paul Boccara...

Philippe Herzog a également tenu à rendre hommage à l'économiste et historien **Paul Boccara**, disparu le 26 novembre dernier, qu'il a côtoyé pendant plus de vingt-cinq ans et qu'« *il salue comme un génie (ayant) produit une régénération remarquable de la pensée marxiste, en prise sur les réalités de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup>* ». Paul Boccara avait accompagné Confrontations Europe à ses débuts, heureux de « *nouer un dialogue avec des non-communistes* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article « À la mémoire de Paul Boccara » sur le site de Philippe Herzog : <http://philippeherzog.org>.



## ... et de Jack Ralite



Claude Fischer-Herzog a, quant à elle, salué la mémoire de **Jack Ralite**, qui fut l'un des ministres communistes du gouvernement Mauroy et qui s'est éteint aussi en novembre dernier : « *Jack Ralite avait accepté de parrainer l'association, contribuant au débat des idées conflictuelles que nous souhaitons rendre plus constructif* », rappelle-t-elle dans un texte émouvant retraçant les différentes luttes menées en commun.

## UN BUREAU DE BRUXELLES ÉTOFFÉ

Confrontations Europe est très heureuse de saluer l'arrivée au sein de son bureau de Bruxelles dirigé par Édouard Simon de deux nouvelles recrues. **Morgane Goret-Le Guen**, qui a rejoint Confrontations Europe en juillet 2017, est chargée de mission Énergie et Numérique. Elle est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Rennes et également titulaire d'un Master of Arts en Affaires Publiques Européennes de l'université de Maastricht (Pays-Bas). **Marine Pouzoulet**, chargée de mission Finance et Jeunes suit, depuis



novembre dernier, les problématiques de financement de l'économie, de régulation financière, ainsi que les questions d'insertion professionnelle des jeunes en Europe. Ancienne élève de l'Université de Strasbourg et du Collège d'Europe de Bruges, Marine est diplômée en droit et en économie et spécialisée dans les problématiques publiques européennes. Nous sommes heureux de les avoir à nos côtés ! 🍀

## UNE BELLE EXPÉRIENCE DE VIE

Après huit ans de bons services, notre directrice des études **Carole Ulmer** a quitté Confrontations Europe pour rejoindre le Centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay. Après un parcours scolaire et professionnel riche et diversifié, cette jeune Européenne de souche, d'esprit et de volonté a toutes les compétences requises pour réussir une nouvelle aventure.

Carole a beaucoup appris à Confrontations où un travail collectif intensif l'a aidée à acquérir une capacité d'expertise en macro-économie et en régulation des marchés, en même temps qu'une expérience du fonctionnement des institutions européennes. En retour, elle nous a apporté sa foi et son engagement constant dans notre volonté commune de consolider l'Union. Peu après son arrivée à Confrontations, quand Michel Barnier me choisit comme conseiller spécial et met en œuvre notre volonté de réfection du grand marché, Carole trouve là des motivations précieuses. Elle garde sans doute aujourd'hui un grand souvenir du dialogue avec Mario Monti et de la création d'un club de Députés européens. De même a-t-elle contribué à la vitalité de notre groupe crise avec ses économistes chevronnés et à nos relations avec la Commission visant à stabiliser l'Eurozone et à préparer sa consolidation. Elle a aussi créé et animé un groupe d'étude dédié aux enjeux de la transformation numérique. Elle a rédigé de multiples chroniques et articles, dirigé notre newsletter Interface et représenté notre association.

Avec sa participation aux élections européennes de 2014 en deuxième position sur la liste du Modem pour la région Nord Pas de Calais Picardie, l'expérience politique a complété l'expérience professionnelle. Et Carole a vécu dans sa vie privée les bonheurs du mariage et de la maternité en même temps que ceux de la vie associative. Bref, Carole fait partie de l'histoire de Confrontations et nous lui souhaitons un grand succès au Quai d'Orsay. 🍀

P. H.



# CONFRONTATIONS EUROPE

LA REVUE



## Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. : ..... Fax ..... E-mail .....

*Confrontations Europe La Revue* (4 numéros par an) ..... 30 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de *Confrontations Europe* à l'adresse suivante :  
*Confrontations Europe*, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris





# 2018

## L'EUROPE C'EST NOUS TOUS

Toute l'équipe de **Confrontations Europe**  
vous souhaite une excellente année européenne